

NORMES COMPTABLES POUR LES ENTREPRISES À CAPITAL FERMÉ

Étude de cas : comparaisons d'états financiers



États financiers d'

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2009 et 2008

■ **ÉTATS FINANCIERS PRÉPARÉS
CONFORMÉMENT AUX NORMES
COMPTABLES PRÉ-BASCULEMENT -
VERSION SANS IF**

ET

■ **ÉTATS FINANCIERS RETRAITÉS
CONFORMÉMENT AUX NORMES
COMPTABLES POUR LES
ENTREPRISES À CAPITAL
FERMÉ (NCECF)**

Avis au lecteur

Les opinions et les conclusions qui sont exprimées dans la présente publication sont celles de l'auteur. Elles ne sont ni adoptées, ni sanctionnées, ni approuvées ou désapprouvées, ni influencées de quelque autre façon que ce soit par un conseil, un comité, les instances dirigeantes ou des membres de l'ICCA ou d'un ordre provincial.

Avant-propos

La présente publication contient des états financiers préparés conformément aux normes comptables pré-basculement — version sans IF et des états financiers préparés conformément aux normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF). Elle vise à illustrer l'incidence, sur un jeu d'états financiers, des changements que sont susceptibles d'engendrer les NCECF, compte tenu d'un certain nombre d'hypothèses. Les comparaisons figurant dans la présente publication ne sont pas exhaustives et ne visent pas à englober l'ensemble des différences entre les deux référentiels comptables. Les lecteurs doivent consulter le texte des NCECF et des normes comptables pré-basculement — version sans IF afin de comprendre pleinement les implications de l'établissement d'états financiers conformes aux NCECF. Il est également important de noter que ces états financiers ne visent pas à illustrer les informations qui doivent être communiquées dans le premier jeu d'états financiers conformes aux NCECF lors de la transition.

L'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) tient à exprimer sa reconnaissance à l'auteur, Jim Walker, CA, pour son apport à l'élaboration de ces états financiers en lien avec le cours intitulé «ASPE: A Comparison to Canadian GAAP», dispensé par les ordres provinciaux. L'ICCA tient également à remercier les membres de son personnel permanent qui ont passé le texte en revue.

Table des matières

États financiers non consolidés d'Entreprise à capital fermé inc.

Préparés conformément aux normes comptables pré-basculement — version sans IF	<u>1</u>
Retraités conformément aux NCECF	<u>17</u>
Notes explicatives relatives aux exigences particulières des NCECF	<u>36</u>

États financiers consolidés d'Entreprise à capital fermé inc.

Préparés conformément aux normes comptables pré-basculement — version sans IF	<u>42</u>
Retraités conformément aux NCECF	<u>62</u>
Notes explicatives relatives aux exigences particulières des NCECF	<u>87</u>

Entreprise à capital fermé inc. – Introduction

La présente publication fournit des exemples d'états financiers non consolidés et consolidés préparés conformément aux normes comptables pré-basculément – version sans IF et des états financiers retraités conformément aux NCECF pour l'entreprise fictive Entreprise à capital fermé inc. Ces exemples sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses qui ne visent pas à englober tous les aspects des questions relatives à l'information financière, mais elles couvrent bon nombre des concepts habituels qui seraient définis dans le contexte d'une entreprise à capital fermé. Les comparaisons fournies dans la présente publication ne sont pas exhaustives et ne visent pas à couvrir l'ensemble des différences entre les deux référentiels comptables. Les lecteurs sont invités à consulter le texte des NCECF et des normes comptables pré-basculément – version sans IF pour comprendre pleinement les implications de l'établissement d'états financiers conformes aux NCECF. Il est important de noter que les exemples d'états financiers retraités conformément aux NCECF ne visent pas à illustrer le premier jeu d'états financiers établis conformément aux NCECF et, par conséquent, ne comprennent pas les informations que la Société serait tenue de fournir par ailleurs selon le chapitre 1500, «Application initiale des normes».

Entreprise à capital fermé inc. est une entreprise à capital fermé qui présente les caractéristiques suivantes :

- elle a des filiales en exploitation à capital fermé;
- elle offre des régimes de retraite à prestations déterminées à certains de ses employés membres de la direction générale;
- elle a recours à l'emprunt pour financer la croissance de ses activités d'exploitation;
- elle a émis antérieurement des actions privilégiées dans le cadre d'un gel successoral;
- elle détient une participation dans une société à capital fermé sous influence notable (satellite) et des placements dans des titres de capitaux propres cotés sur un marché actif.

Les hypothèses/décisions suivantes ont été retenues aux fins du retraitement des états financiers non consolidés conformément aux NCECF :

- La direction a choisi de comptabiliser ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant la méthode de la constatation immédiate. Par souci de simplification, on pose l'hypothèse que l'évaluation actuarielle aux fins comptables conformément aux normes comptables pré-basculément – version sans IF est approximativement égale à l'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation.
- Plutôt que de consolider les filiales, la direction a choisi de comptabiliser ses filiales selon la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition.
- La direction a choisi de comptabiliser les impôts sur les bénéfices selon la méthode des impôts futurs. Par souci de simplification, on fait abstraction des impôts remboursables.

Les hypothèses/décisions suivantes ont été adoptées aux fins du retraitement des états financiers consolidés conformément aux NCECF :

- La direction a choisi de comptabiliser ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant la méthode de la constatation immédiate. Par souci de simplification, on pose l'hypothèse que l'évaluation actuarielle faite aux fins de la comptabilisation conformément aux normes comptables pré-basculément – version sans IF correspond approximativement à l'évaluation actuarielle faite aux fins de la capitalisation.
- La direction a choisi de comptabiliser les impôts sur les bénéfices en appliquant la méthode des impôts futurs. Par souci de simplification, on fait abstraction des impôts remboursables.

États financiers non consolidés d'

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2009 et 2008

**Préparés conformément aux normes comptables
pré-basculement — version sans IF**

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Bilan non consolidé

Au 31 décembre 2009, avec chiffres comparatifs de 2008

	2009	2008
Actif		
À court terme :		
Encaisse	19 905 \$	86 511 \$
Comptes clients	1 534	40 148
Frais payés d'avance et dépôts	403	258 413
	21 842	385 072
Participations dans des filiales (note 2)	3 835 723	1 000
Participation dans Petite industrielle inc.	100 000	100 000
Autres placements, valeur de marché de 157 245 \$ (19 852 \$ en 2008)	123 456	23 456
Immobilisations corporelles, déduction faite de l'amortissement cumulé (note 3)	2 043 267	2 023 552
	6 124 288 \$	2 533 080 \$

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Bilan non consolidé (suite)

Au 31 décembre 2009, avec chiffres comparatifs de 2008

	2009		2008
Passif et capitaux propres			
À court terme :			
Comptes fournisseurs et charges à payer	8 401	\$	472 480
Impôts sur les bénéfices exigibles	155 124		-
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 4)	2 379 505		8 403
	2 543 030		480 883
Dette à long terme (note 4)	268 468		277 108
Somme à payer à Intérêts privés ltée (note 2)	-		272 086
Avances des actionnaires (note 5)	1 967 481		1 302 000
Impôts futurs	174 437		108 673
Capitaux propres :			
Capital-actions (note 7) :			
Actions de catégorie A	100		100
Actions de catégorie D, rachetables en totalité pour 1 000 000 \$	100		100
Bénéfices non répartis	1 170 672		92 130
	1 170 872		92 330
Éventualités (note 9)			
	6 124 288	\$	2 533 080
			\$

Voir les notes afférentes aux états financiers non consolidés.

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

État non consolidé des résultats et des bénéfices non répartis

Exercice clos le 31 décembre 2009, avec chiffres comparatifs de 2008

	2009		2008
Produits (note 8) :			
Honoraires de gestion	880 955	\$	195 400
Revenus locatifs	474 635		326 091
	1 355 590		521 491
Charges :			
Salaires et charges sociales	242 222		195 400
Amortissement	223 547		162 049
Intérêts sur avances des actionnaires	127 812		115 217
Intérêts sur emprunt remboursable sur demande	80 924		-
Frais bancaires	30 763		222
Honoraires professionnels	15 352		8 474
Intérêts sur emprunt hypothécaire	11 556		2 960
Location du matériel et des voitures	5 972		-
Services publics	4 955		-
Impôts fonciers	2 427		5 770
Autres	707		-
	746 237		490 092
Bénéfice avant les éléments indiqués ci-dessous	609 353		31 399
Autres produits (pertes) :			
Gain (perte) sur vente de matériel	(10 940)		5 832
Intérêts	1 017		-
Dividendes	700 000		-
	690 077		5 832
Bénéfice avant impôts	1 299 430		37 231
Impôts sur les bénéfices :			
Exigibles	155 124		-
Futurs (économie)	65 764		(2 924)
	220 888		(2 924)
Bénéfice net	1 078 542		40 155
Bénéfices non répartis, au début de l'exercice	92 130		51 975
Bénéfices non répartis, à la fin de l'exercice	1 170 672	\$	92 130

Voir les notes afférentes aux états financiers non consolidés.

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

État des flux de trésorerie non consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2009, avec chiffres comparatifs de 2008

	2009	2008
Rentrées (sorties) de fonds :		
Activités d'exploitation :		
Bénéfice net	1 078 542 \$	40 155 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	223 547	162 049
Perte (gain) sur vente de matériel	10 940	(5 832)
Impôts futurs	65 764	(2 924)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Diminution (augmentation) des comptes clients	38 614	(40 148)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance et dépôts	258 010	(258 413)
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	(464 079)	470 481
Augmentation des impôts sur les bénéfices exigibles	155 124	-
	1 366 462	365 368
Activités de financement :		
Avances des actionnaires	665 481	1 302 000
Remboursement des avances d'Intérêts privés ltée	(272 086)	(614 477)
Produit d'emprunt hypothécaire	-	287 000
Remboursement d'emprunt hypothécaire	(8 375)	(1 489)
Produit d'un emprunt bancaire remboursable sur demande	2 600 000	-
Remboursement d'un emprunt bancaire remboursable sur demande	(229 163)	-
	2 755 857	973 034
Activités d'investissement :		
Participations dans des filiales et avances versées à celles-ci	(3 834 723)	-
Acquisition d'autres placements	(100 000)	(23 456)
Produit de la vente de matériel	1 000	9 180
Acquisition de matériel	(255 202)	(1 237 794)
	(4 188 925)	(1 252 070)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(66 606)	86 332
Trésorerie, au début de l'exercice	86 511	179
Trésorerie, à la fin de l'exercice	19 905 \$	86 511 \$

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

État des flux de trésorerie non consolidé (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009, avec chiffres comparatifs de 2008

	2009	2008
Information supplémentaire relative aux flux de trésorerie :		
Intérêts et frais bancaires versés	250 986 \$	118 399 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers non consolidés.

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers non consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Entreprise à capital fermé inc. (la «Société»), constituée en vertu du *Business Corporations Act* de l'Alberta, a pour principale activité la location d'immeubles et de matériel à ses filiales.

1. Principales méthodes comptables

a) Règles comptables :

i) Information différentielle

La Société a choisi, avec le consentement unanime de ses actionnaires, d'établir ses états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada, en appliquant les traitements différentiels décrits ci-dessous dont peuvent se prévaloir les entreprises sans obligation d'information du public :

a) Placements à long terme :

La Société a choisi d'appliquer le traitement différentiel permis pour l'évaluation des placements à long terme et, en conséquence, a comptabilisé ses participations dans des entités sous influence notable (satellites) en appliquant la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition alors que c'est la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation qui serait autrement exigée.

b) Instruments financiers :

La Société a choisi d'appliquer le traitement différentiel permis pour l'évaluation des actions privilégiées, selon lequel il est possible de les présenter à leur valeur déclarée dans un poste distinct sous la rubrique des capitaux propres.

c) Comptabilisation des filiales :

La Société a choisi d'appliquer le traitement différentiel permis en matière d'évaluation pour la comptabilisation des filiales et, en conséquence, a comptabilisé ses participations dans des filiales à leur valeur d'acquisition dans le cas où la consolidation serait autrement exigée.

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

1. Principales méthodes comptables (suite)

a) Règles comptables : (suite)

ii) Entreprises sans obligation d'information du public

Le Conseil des normes comptables du Canada a indiqué que les entreprises sans obligation d'information du public n'étaient pas tenues d'appliquer les normes comptables relatives aux instruments financiers contenues dans le *Manuel de l'ICCA - Comptabilité*, selon lesquelles tous les instruments financiers, y compris les instruments dérivés et certains dérivés intégrés, doivent être comptabilisés à la juste valeur. Ces normes prévoient également d'autres exigences en matière de présentation, d'évaluation et d'informations à fournir. En conséquence, la Société a choisi de ne pas appliquer ces normes et elle continue d'appliquer les normes en matière d'évaluation, de comptabilisation, de présentation et d'informations à fournir permises pour les entreprises sans obligation d'information du public.

b) Placements :

Les participations de la Société dans sa filiale en propriété exclusive, Intérêts privés ltée, et dans sa filiale détenue à 67 %, Intérêts minoritaires inc., sont comptabilisées suivant la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition, selon laquelle chaque participation est comptabilisée à sa valeur d'acquisition et le bénéfice net des filiales est reflété dans la détermination du résultat net de la Société seulement dans la mesure des dividendes reçus ou à recevoir des filiales.

La participation de la Société dans Petite industrielle inc., une société sous influence notable, et les autres placements de la Société, composés exclusivement d'actions de sociétés négociées sur le marché boursier canadien, sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition selon laquelle chaque participation est comptabilisée à sa valeur d'acquisition et le produit net s'y rattachant est reflété dans la détermination du résultat net de la Société seulement dans la mesure des dividendes reçus ou à recevoir. S'il est déterminé qu'il y a eu baisse de valeur durable, la valeur de la participation est diminuée pour comptabiliser la perte dans la période où elle a été constatée. Cette nouvelle valeur est réputée être le nouveau coût.

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties aux taux suivants selon la méthode de l'amortissement décroissant (sauf pour le matériel de fabrication, qui est amorti selon la méthode linéaire) :

Actif	Taux
Bâtiments	10 %
Matériel de fabrication	3 à 15 ans
Matériel informatique	30 %
Matériel et outillage	20 %
Matériel roulant	30 %
Revêtement	8 %
Logiciels	100 %

d) Utilisation d'estimations :

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

e) Impôts futurs :

La Société utilise la méthode de l'actif et du passif d'impôts futurs pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des incidences fiscales futures de l'écart temporaire entre la valeur comptable et la valeur fiscale particulière respectives des actifs et des passifs. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont déterminés par application des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui, selon ce qu'il est à prévoir, s'appliqueront au moment du règlement des passifs ou de la réalisation des actifs. L'incidence sur les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs d'un changement dans les taux d'imposition est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel le changement est pratiquement en vigueur ou est entré en vigueur.

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Avantages sociaux futurs :

La Société constitue ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations déterminées à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaires, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels). La date d'évaluation des actifs du régime et des obligations au titre des prestations constituées coïncide avec la date de clôture de l'exercice de la Société.

Les gains actuariels (pertes actuarielles) sur les actifs du régime résultent de l'écart entre le rendement réel des actifs du régime au cours d'une période et le rendement prévu des actifs du régime pendant cette période. Aux fins du calcul du rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à la juste valeur. Les gains actuariels (pertes actuarielles) sur l'obligation au titre des prestations constituées découlent de l'écart entre le taux prévu et le taux réel ainsi que des changements apportés aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel cumulé net (de la perte actuarielle cumulée nette) sur 10 pour cent de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 pour cent de la juste valeur des actifs du régime si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par les régimes de retraite est de 13 ans (14 ans en 2008).

Les coûts des services passés découlant de modifications apportées aux régimes sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date de la modification.

g) Comptabilisation des produits :

Les honoraires de gestion sont réalisés en échange de la prestation de services conformément à un accord de services de gestion. Les honoraires de gestion sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice au fur et à mesure où les services sont fournis.

La Société a conservé pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété découlant de ses biens locatifs; par conséquent, elle comptabilise ses contrats de location comme des contrats de location-exploitation. Les revenus locatifs découlant des contrats de location-exploitation sont comptabilisés en résultat net sur la durée du bail à mesure qu'ils deviennent exigibles.

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

2. Participations dans des filiales :

	2009		2008	
Intérêts privés ltée :				
Actions (100 % des actions)	1 000	\$	1 000	\$
Avances dues par (dues à)	819 353		(272 086)	
	820 353		(271 086)	
Intérêts minoritaires inc. :				
Actions (67 % des actions)	2 794 220		-	
Avances	221 150		-	
	3 015 370		-	
	3 835 723	\$	(271 086)	\$
Présentées comme suit :				
Participations dans des filiales	3 835 723	\$	1 000	\$
Dû à Intérêts privés ltée	-		(272 086)	
	3 835 723	\$	(271 086)	\$

Le 1^{er} janvier 2009, la Société a acquis 67 % des actions d'Intérêts minoritaires inc. pour une contrepartie en trésorerie de 2 794 220 \$, y compris des coûts de transaction de 94 220 \$. L'acquisition portait sur 667 actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote.

Les sommes dues par Intérêts privés ltée et Intérêts minoritaires inc. sont non garanties, ne portent pas intérêt et ne comportent pas de modalités de remboursement particulières.

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

3. Immobilisations corporelles :

	2009		2008	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur compt. nette	Valeur compt. nette
Terrains	511 500 \$	- \$	511 500 \$	511 500 \$
Bâtiments	1 077 700	628 648	449 052	498 946
Matériel de fabrication	1 982 140	928 114	1 054 026	966 804
Matériel informatique	16 217	7 900	8 317	9 025
Matériel et outillage	87 569	77 128	10 441	13 051
Matériel roulant	26 881	25 768	1 113	16 845
Revêtement	37 000	31 079	5 921	6 436
Logiciels	56 823	53 926	2 897	945
	3 795 830 \$	1 752 563 \$	2 043 267 \$	2 023 552 \$

4. Dette à long terme :

	2009	2008
Emprunt hypothécaire, remboursable à raison de 328 \$ par semaine incluant les intérêts calculés au taux de 4,15 %, échéant le 1 ^{er} août 2033	277 136 \$	285 511 \$
Emprunt bancaire remboursable sur demande, selon des mensualités de 20 833 \$, incluant les intérêts calculés au taux préférentiel plus 0,75 %	2 370 837	-
	2 647 973	285 511
Tranche à court terme de la dette à long terme	2 379 505	8 403
	268 468 \$	277 108 \$

L'emprunt hypothécaire est garanti par un terrain et des bâtiments d'une valeur comptable de 342 365 \$. De plus, l'emprunt hypothécaire et l'emprunt bancaire remboursable sur demande sont garantis par un contrat de garantie générale établissant un droit prioritaire sur tous les actifs actuels et futurs de la Société, une hypothèque de premier rang d'un montant de 3 000 000 \$, une cession générale des loyers et des contrats de location enregistrés à l'égard du terrain et des bâtiments, et une garantie d'entreprise fournie par Intérêts privés ltée au montant de 3 000 000 \$.

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

4. Dette à long terme (suite) :

Même si l'emprunt bancaire remboursable sur demande comporte une clause de remboursement anticipé, les remboursements prévus au titre du principal de la dette à long terme pour chacun des cinq prochains exercices et les exercices suivants se présentent comme suit :

	Emprunt hypothécaire	Emprunt bancaire remboursable sur demande	Total
2010	8 668 \$	249 996 \$	258 664 \$
2011	8 969	249 996	258 965
2012	9 350	249 996	259 346
2013	9 745	249 996	259 741
2014	9 361	249 996	259 357
Par la suite	231 043	1 120 857	1 351 900
	277 136 \$	2 370 837 \$	2 647 973 \$

5. Avances des actionnaires :

Les sommes avancées par les actionnaires portent intérêt au taux préférentiel plus 3 %. Les avances sont garanties par un contrat de garantie générale, ne comportent aucune modalité de remboursement et sont subordonnées à la dette bancaire. Les actionnaires ont renoncé à leur droit d'exiger remboursement avant le 1^{er} novembre 2010.

6. Avantages sociaux futurs :

La Société parraine des régimes de retraite à prestations déterminées à l'intention de certains de ses employés membres de la direction générale. Les prestations sont fondées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen final.

La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée le 1^{er} janvier 2008, et la prochaine évaluation actuarielle doit être effectuée en date du 1^{er} janvier 2011.

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

6. Avantages sociaux futurs (suite) :

Le rapprochement de la situation de capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées et des montants figurant dans les états financiers s'établit comme suit :

	2009	2008
Obligation au titre des prestations constituées	477 713 \$	413 716 \$
Juste valeur des actifs des régimes	426 290	374 413
Situation de capitalisation – excédent (déficit)	(51 423)	(39 303)
Solde des montants non amortis	51 423	39 303
Actif (passif) au titre des régimes de retraite figurant dans le bilan	-	-

La composition de la juste valeur des actifs des régimes par principale catégorie se détaille comme suit : titres de capitaux propres : 40 % (37 % en 2008); titres de créance : 42 % (45 % en 2008); autres : 18 % (18 % en 2008).

Les hypothèses actuarielles significatives qui ont été retenues sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	2009	2008
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre :		
Taux d'actualisation	5,5 %	5,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %
Coût des prestations pour les exercices clos le 31 décembre :		
Taux d'actualisation	5,5 %	5,0 %
Taux de rendement à long terme prévu pour les actifs des régimes	7,0 %	7,5 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %

La charge comptabilisée au titre des avantages sociaux futurs au cours de l'exercice pour les services de l'exercice est de 29 413 \$ (27 412 \$ en 2008) et figure dans le poste Salaires et charges sociales.

Les montants en argent totaux versés au titre des avantages sociaux futurs en 2009, constitués entièrement de cotisations patronales, se sont élevés à 29 413 \$. Aucun montant n'a été versé aux prestataires au cours de l'exercice.

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

7. Capital-actions :

	2009	2008
Autorisé :		
Nombre illimité d'actions :		
Actions ordinaires de catégorie A, avec droit de vote		
Actions ordinaires de catégorie B, avec droit de vote		
Actions privilégiées de catégorie C, sans droit de vote, rachetables au gré de la Société et du détenteur à un prix fixé par le Conseil au moment de l'émission		
Actions privilégiées de catégorie D, sans droit de vote, rachetables au gré de la Société et du détenteur à 1 000 \$ l'action		
Émis :		
1 000 actions de catégorie A	100 \$	100 \$
1 000 actions de catégorie D	100	100

8. Opérations conclues avec des apparentés :

Les honoraires de gestion comprennent un montant de 287 483 \$ (195 400 \$ en 2008) reçu d'Intérêts privés Itée, et un montant de 593 472 \$ (0 \$ en 2008) reçu d'Intérêts minoritaires inc. Les revenus locatifs comprennent un montant de 446 410 \$ (326 091 \$ en 2008) reçu au cours de l'exercice d'Intérêts privés Itée.

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie établi et accepté par les apparentés.

9. Éventualités :

La Société a donné une garantie de 400 000 \$ à la banque pour le découvert bancaire contracté par sa filiale, Intérêts minoritaires inc.

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

10. Instruments financiers :

a) Juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers :

Les justes valeurs de l'encaisse, des comptes clients, des comptes fournisseurs et des charges à payer de la Société correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur durée relativement courte jusqu'à leur échéance.

La juste valeur des autres placements est la valeur de marché, laquelle correspond au cours de clôture établi en bourse.

La juste valeur de la dette à long terme correspond approximativement à sa valeur comptable du fait que les modalités relatives aux accords de financement ne diffèrent pas sensiblement des conditions exigées actuellement pour des emprunts similaires.

Il n'est pas réaliste de déterminer la juste valeur des avances des actionnaires en raison du lien de dépendance caractérisant les relations et de l'absence de modalités de remboursement.

La garantie représente un engagement contractuel pour lequel il n'existe aucun marché; en conséquence, il n'est pas réaliste de déterminer une juste valeur.

b) Risque de taux d'intérêt :

Une partie de la dette à long terme de la Société comporte un taux d'intérêt variable. Des changements dans le taux préférentiel peuvent entraîner des variations dans les versements d'intérêts et les flux de trésorerie. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour neutraliser les incidences de ce risque.

États financiers non consolidés d'

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2009 et 2008

Retraités conformément aux NCECF

Note : le texte ajouté figure en caractères *gras italiques*
et le texte supprimé est barré

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Bilan non consolidé

Au 31 décembre 2009, avec chiffres comparatifs de 2008

				Paragr. NCECF	Note explicative
		2009	2008		
Actif					
À court terme :					
Encaisse		19 905 \$	86 511 \$	3856.38	(1)
Comptes clients		1 534	40 148	3856.38	(1)
Frais payés d'avance et dépôts		403	258 413		
		21 842	385 072		
Participations dans des filiales (note 2)		3 835 723	1 000	3856.38	(1)
Participation dans Petite industrielle inc.		100 000	100 000	3856.38	(1)
Autres placements, valeur de marché				3856.38	(1)
de 157 245 \$ (2008 - 19 852 \$)	123 456	157 245	23 456	3856.12	(2)
Immobilisations corporelles, deduction faite de l'amortissement cumulé (note 3)		2 043 267	2 023 552		
		6 158 077 \$	2 529 476 \$		

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Bilan non consolidé (suite)

Au 31 décembre 2009, avec chiffres comparatifs de 2008

	2009	2008	Paragr. NCECF	Note explicative
Passif et capitaux propres				
À court terme :				
Comptes fournisseurs et charges à payer y compris la TPS de 4 179 \$ (1 407 \$ en 2008)	8 401 \$	472 480 \$	1510.15	(3)
Impôts sur les bénéfices exigibles	155 124	-		
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 4)	2 379 505	8 403		
Remboursements prévus de la dette à long terme (note 4)	258 664	8 403		
Passif à court terme avant dette remboursable sur demande	422 189	480 883		
Dette remboursable sur demande (note 4)	2 120 841	-	1510.12	(4)
	2 543 030	480 883		
Dette à long terme (note 4)	268 468	277 108		
Somme à payer à Intérêts privés ltée (note 2)	-	272 086		
Avances des actionnaires (note 5)	1 967 481	1 302 000		
Impôts futurs	174,437 162 051	108 673 96 558	3465.03	(5)
Régimes de retraite à prestations déterminées (note 6)	51 423	39 303	3461.026	(6)
Capitaux propres :				
Capital-actions (note 7):				
Actions 1 000 actions ordinaires de catégorie A, avec droit de vote	100	100	3240.20	(7)
Actions 1 000 actions privilégiées de catégorie D, sans droit de vote, remboursables et rachetables en totalité pour 1 000 000 \$	100	100	3240.20 3856.23 3856.47	(7) (8)
Bénéfices non répartis	1,170,672 1 165 424	92 130 61 338		
	1 165 624	61 538		
Éventualités (note 89)				
	6 158 077 \$	2 529 476 \$		

Voir les notes afférentes aux états financiers non consolidés

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

État non consolidé des résultats et des bénéfices non répartis

Exercice clos le 31 décembre 2009, avec chiffres comparatifs de 2008

				Paragr. NCECF	Note explicative
		2009	2008		
Produits (note 87):					
Honoraires de gestion		880 955 \$	195 400 \$	3400.33	(9)
Revenus locatifs		474 635	326 091	3400.33	(9)
		1 355 590	521 491		
Charges :					
Salaires et charges sociales	242 222	254 342	195 400 216 400	3461.027	(10)
Amortissement		223 547	162 049		
Intérêts sur avances des actionnaires		127 812	115 217		
Intérêts sur emprunt remboursable sur demande		80 924	-		
Frais bancaires		30 763	222		
Honoraires professionnels		15 352	8 474		
Intérêts sur emprunt hypothécaire		11 556	2 960		
Location du matériel et des voitures		5 972	-		
Services publics		4 955	-		
Impôts fonciers		2 427	5 770		
Autres		707	-		
		758 357	511 092		
Bénéfice avant les éléments indiqués ci-dessous					
		597 233	10 399		
Autres produits (pertes) :					
Gain (perte) non réalisé sur autres placements		37 393	(3 604)	3856.52	(11)
				3856.12	(11)
Gain (perte) sur vente de matériel		(10 940)	5 832		
Intérêts		1 017	-		
Dividendes		700 000	-		
		727 470	2 228		
Bénéfice avant impôts					
		1 324 703	12 627		

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

État non consolidé des résultats et des bénéfices non répartis (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009, avec chiffres comparatifs de 2008

	2009		2008		Paragr. NCECF	Note explicative
Impôts sur les bénéfices :						
Exigibles		155 124		-		
Futurs (économie)	65-764	65 493	(2-924)	(9 548)	3465.03	(12)
		220 617		(9 548)		
Bénéfice net		1 104 086		22 175		
Bénéfices non répartis, au début de l'exercice	92-130	61 338	51-975	39 163		
Bénéfices non répartis, à la fin de l'exercice		1 165 424 \$		61 338 \$		

Voir les notes afférentes aux états financiers non consolidés.

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

État des flux de trésorerie non consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2009, avec chiffres comparatifs de 2008

	2009	2008	Paragr. NCECF	Note explicative
Rentrées (sorties) de fonds :				
Activités d'exploitation :				
Bénéfice net	1 078 542 1 104 086	\$ 40 155 22 175		
Éléments sans effet sur la trésorerie :				
Charge de retraite	12 120	21 000	3461.027	<u>(13)</u>
Perte (gain) non réalisé sur autres placements	(37 393)	3 604	3856.12	<u>(14)</u>
Amortissement des immobilisations corporelles	223 547	162 049		
Perte (gain) sur vente de matériel	10 940	(5 832)		
Impôts futurs	65 764 65 493	(2 924) (9 548)		
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :				
Diminution (augmentation) des comptes clients	38 614	(40 148)		
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance et dépôts	258 010	(258 413)		
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	(464 079)	470 481		
Augmentation des impôts sur les bénéfices exigibles	155 124	-		
	1 366 462	365 368		
Activités de financement :				
Avances des actionnaires	665 481	1 302 000		
Remboursement des avances d'Intérêts privés ltée	(272 086)	(614 477)		
Produit d'emprunt hypothécaire	-	287 000		
Remboursement d'emprunt hypothécaire	(8 375)	(1 489)		
Produit d'un emprunt bancaire remboursable sur demande	2 600 000	-		
Remboursement d'un emprunt bancaire remboursable sur demande	(229 163)	-		
	2 755 857	973 034		

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

État des flux de trésorerie non consolidé (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009, avec chiffres comparatifs de 2008

	2009	2008	Paragr. NCECF	Note explicative
Activités d'investissement :				
Participations dans des filiales et avances versées à celles-ci	(3 834 723)	-		
Acquisition d'autres placements	(100 000)	(23 456)		
Produit de la vente de matériel	1 000	9 180		
Acquisition de matériel	(255 202)	(1 237 794)		
	(4 188 925)	(1 252 070)		
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(66 606)	86 332		
Trésorerie, au début de l'exercice	86 511	179		
Trésorerie, à la fin de l'exercice	19 905 \$	86 511 \$		
Information supplémentaire relative aux flux de trésorerie :				
Intérêts et frais bancaires versés	250 986	118 399		

Voir les notes afférentes aux états financiers non consolidés.

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Notes afférentes aux états financiers non consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2009

Entreprise à capital fermé inc. (la «Société»), constituée en vertu du *Business Corporations Act* de l'Alberta, a pour principale activité la location d'immeubles et de matériel à ses filiales.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé et sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

a) Règles comptables :

i) Information différentielle

La Société a choisi, avec le consentement unanime de ses actionnaires, d'établir ses états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada, en appliquant les traitements différentiels décrits ci-dessous dont peuvent se prévaloir les entreprises sans obligation d'information du public :

a) Placements à long terme :

La Société a choisi d'appliquer le traitement différentiel permis pour l'évaluation des placements à long terme et, en conséquence, a comptabilisé ses participations dans des entités sous influence notable (satellites) en appliquant la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition alors que c'est la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation qui serait autrement exigée.

b) Instruments financiers :

La Société a choisi d'appliquer le traitement différentiel permis pour l'évaluation des actions privilégiées, selon lequel il est possible de les présenter à leur valeur déclarée dans un poste distinct sous la rubrique des capitaux propres.

c) Comptabilisation des filiales

La Société a choisi d'appliquer le traitement différentiel permis en matière d'évaluation pour la comptabilisation des filiales et, en conséquence, a comptabilisé ses participations dans des filiales à leur valeur d'acquisition dans le cas où la consolidation serait autrement exigée.

Paragr. NCECF	Note explicative
---------------	------------------

1400.16

(15)

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

	Paragr. NCECF	Note explicative
1. Principales méthodes comptables (suite) :		
a) Règles comptables :		
ii) Entreprises sans obligation d'information du public		
<p>Le Conseil des normes comptables du Canada a indiqué que les entreprises sans obligation d'information du public n'étaient pas tenues d'appliquer les normes comptables relatives aux instruments financiers contenues dans le <i>Manuel de l'ICCA – Comptabilité</i>, selon lesquelles tous les instruments financiers, y compris les instruments dérivés et certains dérivés intégrés, doivent être comptabilisés à la juste valeur. Ces normes prévoient également d'autres exigences en matière de présentation, d'évaluation et d'informations à fournir. En conséquence, la Société a choisi de ne pas appliquer ces normes et elle continue d'appliquer les normes en matière d'évaluation, de comptabilisation, de présentation et d'informations à fournir permises pour les entreprises sans obligation d'information du public.</p>		
ba) Placements :		
<p>Les participations de la Société dans sa filiale à capital fermé en propriété exclusive, Intérêts privés ltée, et dans sa filiale à capital fermé détenue à 67 %, Intérêts minoritaires inc., sont comptabilisées suivant la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition, selon laquelle chaque participation est comptabilisée à sa valeur d'acquisition et le bénéfice net des filiales est reflété dans la détermination du résultat net de la Société seulement dans la mesure des dividendes reçus ou à recevoir des filiales.</p>	1590.30 1590.32	(16)
<p>La participation de 27 % de la Société dans Petite industrielle inc., une société à capital fermé sous influence notable, et les autres placements de la Société, composés exclusivement d'actions de sociétés négociées sur le marché boursier canadien, sont est comptabilisées suivant la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition selon laquelle chaque participation est comptabilisée à sa valeur d'acquisition et le produit net s'y rattachant est reflété dans la détermination du résultat net de la Société seulement dans la mesure des dividendes reçus ou à recevoir. S'il est déterminé qu'il y a eu baisse de valeur durable, la valeur de la participation est diminuée pour comptabiliser la perte dans la période où elle a été constatée. Cette nouvelle valeur est réputée être le nouveau coût.</p>	3051.29 3051.32	(17)

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

1. Principales méthodes comptables (suite) :

ba) Placements (suite) :

La méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition est une méthode de comptabilisation des placements selon laquelle l'entité détentrice inscrit initialement le placement pour son coût d'acquisition et n'en comptabilise les produits que dans la mesure où ils sont reçus ou exigibles.

Lorsqu'il existe des indications d'une possible dépréciation, la Société détermine s'il y a eu, au cours de la période, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de ce placement. Si la Société observe un changement défavorable important, elle réduit la valeur comptable de ce placement à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus du placement, ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture, selon le plus élevé des deux montants. Le montant de la réduction est comptabilisé en résultat net, à titre de moins-value. Une moins-value comptabilisée antérieurement peut faire l'objet d'une reprise dans la mesure d'une amélioration, pour autant que la valeur comptable ajustée du placement ne soit pas supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de la reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat net dans la période au cours de laquelle la reprise a lieu.

Les autres placements de la Société, composés exclusivement d'actions de sociétés négociées sur le marché boursier canadien, sont comptabilisés initialement et évalués par la suite à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont constatées en résultat net dans la période au cours de laquelle elles se produisent. Les coûts de transaction directement rattachés à l'acquisition de ces placements sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils ont été engagés.

Paragr. NCECF	Note explicative
1505.03	(18)

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

1. Principales méthodes comptables (suite) :

eb) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties aux taux suivants selon la méthode de l'amortissement décroissant (sauf pour le matériel de fabrication, qui est amorti selon la méthode linéaire) :

Actif	Taux
Bâtiments	10 %
Matériel de fabrication	3 à 15 ans
Matériel informatique	30 %
Matériel et outillage	20 %
Matériel roulant	30 %
Revêtement	8 %
Logiciel	100 %

ec) Utilisation d'estimations :

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

ed) Impôts futurs :

La Société utilise la méthode de l'actif et du passif **des** d'impôts futurs pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des incidences fiscales futures de l'écart temporaire entre la valeur comptable et la valeur fiscale particulière respectives des actifs et des passifs. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont déterminés par application des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui, selon ce qu'il est à prévoir, s'appliqueront au moment du règlement des passifs ou de la réalisation des actifs. L'incidence sur les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs d'un changement dans les taux d'imposition est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel le changement est pratiquement en vigueur ou est entré en vigueur.

Paragr. NCECF	Note explicative
3061.24	(19)

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

1. Principales méthodes comptables (suite) :

fe) Avantages sociaux futurs :

La Société constitue ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations déterminées à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. **Plus particulièrement, la Société comptabilise ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant la méthode de la constatation immédiate. Selon cette méthode, la Société détermine l'obligation au titre des prestations constituées en s'appuyant sur un rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la capitalisation. La Société constate le solde net de l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime dans le bilan. Les gains et pertes actuariels sont pris en compte dans la détermination du coût du régime pour l'exercice.** L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaires, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels). La date d'évaluation des actifs du régime et des obligations au titre des prestations constituées coïncide avec la date de clôture de l'exercice de la Société.

Les gains actuariels (pertes actuarielles) sur les actifs du régime résultent de l'écart entre le rendement réel des actifs du régime au cours d'une période et le rendement prévu des actifs du régime pendant cette période. Aux fins du calcul du rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à la juste valeur. Les gains actuariels (pertes actuarielles) sur l'obligation au titre des prestations constituées découlent de l'écart entre le taux prévu et le taux réel ainsi que des changements apportés aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel cumulé net (de la perte actuarielle cumulée nette) sur 10 pour cent de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 pour cent de la juste valeur des actifs du régime si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par les régimes de retraite est de 13 ans (14 ans en 2008).

Les coûts des services passés découlant de modifications apportées aux régimes sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date de la modification.

Paragr. NCECF	Note explicative
3461.155	(20)

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

1. Principales méthodes comptables (suite) :

gf) Comptabilisation des produits :

Les honoraires de gestion sont réalisés en échange de la prestation de services conformément à un accord de services de gestion. Les honoraires de gestion sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice au fur et à mesure où les services sont fournis.

La Société a conservé pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété découlant de ses biens locatifs; par conséquent, elle comptabilise ses contrats de location comme des contrats de location-exploitation. Les revenus locatifs découlant des contrats de location-exploitation sont comptabilisés en résultat net sur la durée du bail à mesure qu'ils deviennent exigibles.

2. Participations dans des filiales :

	2009		2008
Intérêts privés ltée :			
Actions (100 % des actions)	1 000	\$	1 000
Avances dues par (dues à)	819 353		(272 086)
	820 353		(271 086)
Intérêts minoritaires inc. :			
Actions (67 % des actions)	2 794 220		-
Avances	221 150		-
	3 015 370		-
	3 835 723	\$	(271 086)
Présentées comme suit :			
Participations dans des filiales	3 835 723	\$	1 000
Dû à Intérêts privés ltée	-		(272 086)
	3 835 723	\$	(271 086)

Paragr. NCECF	Note explicative
3400.31	<u>(21)</u>

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

2. Participations dans des filiales (suite) :

Le 1^{er} janvier 2009, la Société a acquis 67 % des actions d'Intérêts minoritaires inc. pour une contrepartie en trésorerie de 2 794 220 \$, y compris des coûts de transaction de 94 220 \$. L'acquisition portait sur 667 actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote.

Les sommes dues par Intérêts privés ltée et Intérêts minoritaires inc. sont non garanties, ne portent pas intérêt et ne comportent pas de modalités de remboursement particulières.

3. Immobilisations corporelles :

			2009		2008	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur compt. nette	Valeur compt. nette		
Terrains	511 500 \$	- \$	511 500 \$	511 500 \$		
Bâtiments	1 077 700	628 648	449 052	498 946		
Matériel de fabrication	1 982 140	928 114	1 054 026	966 804		
Matériel informatique	16 217	7 900	8 317	9 025		
Matériel et outillage	87 569	77 128	10 441	13 051		
Matériel roulant	26 881	25 768	1 113	16 845		
Revêtement	37 000	31 079	5 921	6 436		
Logiciels	56 823	53 926	2 897	945		
	3 795 830 \$	1 752 563 \$	2 043 267 \$	2 023 552 \$		

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

4. Dette à long terme :

	2009	2008
Emprunt hypothécaire, remboursable à raison de 328 \$ par semaine incluant les intérêts calculés au taux de 4,15 %, échéant le 1 ^{er} août 2033	277 136 \$	285 511 \$
Emprunt bancaire remboursable sur demande, selon des mensualités de 20 833 \$, incluant les intérêts calculés au taux préférentiel plus 0,75 %	2 370 837	-
	2 647 973	285 511
Versements échéant dans l'année	(258 664)	(8 403)
Tranche à court terme de la dette à long terme	2 379 505	8 403
Dette remboursable sur demande	(2 120 841)	-
	268 468 \$	277 108 \$

L'emprunt hypothécaire est garanti par un terrain et des bâtiments d'une valeur comptable de 342 365 \$. De plus, l'emprunt hypothécaire et l'emprunt bancaire remboursable sur demande sont garantis par un contrat de garantie générale établissant un droit prioritaire sur tous les actifs actuels et futurs de la Société, une hypothèque de premier rang d'un montant de 3 000 000 \$, une cession générale des loyers et des contrats de location enregistrés à l'égard du terrain et des bâtiments, et une garantie d'entreprise fournie par Intérêts privés ltée au montant de 3 000 000 \$.

Même si l'emprunt bancaire remboursable sur demande comporte une clause de remboursement anticipé, **la direction est d'avis que le prêteur ne se prévaudra pas de cette clause au cours de la période considérée**; les remboursements prévus au titre du principal de la dette à long terme pour chacun des cinq prochains exercices et les exercices suivants se présentent comme suit :

	Emprunt hypothécaire remboursable	Emprunt bancaire sur demande	Total
2010	8 668 \$	249 996 \$	258 664 \$
2011	8 969	249 996	258 965
2012	9 350	249 996	259 346
2013	9 745	249 996	259 741
2014	9 361	249 996	259 357
Par la suite	231 043	1 120 857	1 351 900
	277 136 \$	2 370 837 \$	2 647 973 \$

Paragr. NCECF	Note explicative
3856.43	(22)

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

5. Avances des actionnaires :

Les sommes avancées par les actionnaires portent intérêt au taux préférentiel plus 3 %. Les avances sont garanties par un contrat de garantie générale, ne comportent aucune modalité de remboursement et sont subordonnées à la dette bancaire. Les actionnaires ont renoncé à leur droit d'exiger remboursement avant le 1^{er} novembre 2010.

6. Avantages sociaux futurs :

La Société parraine des régimes de retraite à prestations déterminées à l'intention de certains de ses employés membres de la direction générale. Les prestations sont fondées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen final.

La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée le 1^{er} janvier 2008, et la prochaine évaluation actuarielle doit être effectuée en date du 1^{er} janvier 2011.

Le rapprochement de la situation de capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées et des montants figurant dans les états financiers s'établit comme suit :

	2009	2008
Obligation au titre des prestations constituées	477 713 \$	413 716 \$
Juste valeur des actifs des régimes	426 290	374 413
Situation de capitalisation - excédent (déficit)	(51 423)	(39 303)
Solde des montants non amortis	51 423	39 303
Actif (passif) au titre du régime de retraite figurant dans le bilan	-	-

La composition de la juste valeur des actifs du régime par principale catégorie se détaille comme suit : titres de capitaux propres : 40 % (37 % en 2008); titres de créance : 42 % (45 % en 2008); autres : 18 % (18 % en 2008).

Paragr. NCECF	Note explicative
3461.154	(23)

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

6. Avantages sociaux futurs (suite) :

Les hypothèses actuarielles significatives qui ont été retenues sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	2009	2008
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre :		
Taux d'actualisation	5,5 %	5,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %
Coût des prestations pour les exercices clos le 31 décembre :		
Taux d'actualisation	5,5 %	5,0 %
Taux de rendement à long terme prévu pour les actifs du régime	7,0 %	7,5 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %

La charge comptabilisée au titre des avantages sociaux futurs au cours de l'exercice pour les services de l'exercice est de 29 413 \$ (27 412 \$ en 2008) et figure dans le poste Salaires et charges sociales.

Les montants en argent totaux versés au titre des avantages sociaux futurs en 2009, constitués entièrement de cotisations patronales, se sont élevés à 29 413 \$. Aucun montant n'a été versé aux prestataires au cours de l'exercice.

7. Share capital:

	2009	2008
Capital-actions :		
Nombre illimité d'actions :		
Actions ordinaires de catégorie A, avec droit de vote		
Actions ordinaires de catégorie B, avec droit de vote		
Actions privilégiées de catégorie C, sans droit de vote, rachetables au gré de la Société et du détenteur à un prix fixé par le Conseil au moment de l'émission		
Actions privilégiées de catégorie D, sans droit de vote, rachetables au gré de la Société et du détenteur à 1 000 \$ l'action		
Émis :		
1 000 actions de catégorie A	100 \$	100 \$
1 000 actions de catégorie D	100	100

Paragr. NCECF	Note explicative
---------------	------------------

3240.20

(24)

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

	Paragr. NCECF	Note explicative
87. Opérations conclues avec des apparentés :		
<p>Les honoraires de gestion comprennent un montant de 287 483 \$ (195 400 \$ en 2008) reçu d'Intérêts privés ltée, et un montant de 593 472 \$ (0 \$ en 2008) reçu d'Intérêts minoritaires inc. Les revenus locatifs comprennent un montant de 446 410 \$ (326 091 \$ en 2008) reçu au cours de l'exercice d'Intérêts privés ltée.</p> <p>Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie établi et accepté par les apparentés.</p>		
98. Éventualités :		
<p>La Société a donné une garantie de 400 000 \$ à la banque pour le découvert bancaire contracté par sa filiale, Intérêts minoritaires inc.</p>		
109. Instruments financiers :	3856.53	(25)
a) Juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers :	3856.54	
<p>Les justes valeurs de l'encaisse, des comptes clients, des comptes fournisseurs et des charges à payer de la Société correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur durée relativement courte jusqu'à leur échéance.</p> <p>La juste valeur des autres placements est la valeur de marché, laquelle correspond au cours de clôture établi en bourse.</p> <p>La juste valeur de la dette à long terme correspond approximativement à sa valeur comptable du fait que les modalités relatives aux accords de financement ne diffèrent pas sensiblement des conditions exigées actuellement pour des emprunts similaires.</p> <p>Il n'est pas réaliste de déterminer la juste valeur des avances des actionnaires en raison du lien de dépendance caractérisant les relations et de l'absence de modalités de remboursement.</p> <p>La garantie représente un engagement contractuel pour lequel il n'existe aucun marché; en conséquence, il n'est pas réaliste de déterminer une juste valeur.</p> <p>Les risques financiers importants auxquels la Société est exposée sont les suivants : risque de taux d'intérêt, risque de marché et risque de liquidité.</p>		

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

109. Instruments financiers (suite) :

ba) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'emprunt bancaire remboursable sur demande porte intérêt au taux préférentiel plus 0,75 %, et les sommes avancées par les actionnaires portent intérêt au taux préférentiel plus 3 %. Une partie de la dette à long terme de la Société comporte un taux d'intérêt variable. Des changements dans le taux préférentiel peuvent entraîner des variations dans les versements d'intérêts et les flux de trésorerie. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour neutraliser les incidences de ce risque.

b) Risque de marché :

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Les placements de la Société dans des titres négociés sur le marché exposent celle-ci au risque de prix du fait que les placements en titre de capitaux propres sont soumis aux fluctuations des prix sur le marché libre. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour neutraliser les incidences de ce risque.

c) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Société est exposée au risque de liquidité, qui découle principalement de l'emprunt bancaire remboursable sur demande. La capacité de la Société à honorer ses engagements dépend de l'encaissement de fonds provenant de ses filiales en exploitation et d'autres sources connexes, qu'ils soient reçus sous la forme de produits, de dividendes ou d'avances.

Paragr. NCECF	Note explicative

États financiers non consolidés d'

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2009 et 2008

Notes explicatives relatives aux exigences particulières des NCECF

Notes explicatives relatives aux exigences particulières des NCECF

États financiers non consolidés

Bilan :

Note	Paragr. NCECF	Explications relatives aux exigences particulières des NCECF
(1)	3856.38	<p>La valeur comptable de chacune des catégories suivantes d'instruments financiers doit être indiquée soit dans le corps même du bilan, soit dans les notes complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les actifs financiers évalués au coût après amortissement; • les actifs financiers évalués à la juste valeur; • les placements dans des instruments de capitaux propres évalués au coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation le cas échéant. <p>Dans le cas présent, les valeurs comptables ont été indiquées dans le corps même du bilan.</p>
(2)	3856.12	<p>Les autres placements sont constitués de placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui doivent, par conséquent, être évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net de la période où elles se produisent.</p>
(3)	1510.15	<p>Le montant de la TPS à payer a été indiqué parce que les montants payables au titre des sommes à remettre à l'État (autres que les impôts sur les bénéfices) doivent être communiqués. Ce résultat a été obtenu ici en fournissant une explication à la suite du poste Comptes fournisseurs et charges à payer. Les autres solutions consistent à présenter un poste supplémentaire distinct dans le bilan ou à insérer une note complémentaire.</p>
(4)	1510.12	<p>La dette remboursable sur demande doit être classée dans le passif à court terme.</p> <p>L'exemple fourni dans le chapitre 1510 des NCECF constitue l'un des modes de présentation possibles de la dette remboursable sur demande. La direction a choisi de présenter la dette remboursable sur demande de cette façon (c.-à-d. comme un poste supplémentaire distinct dans le bilan).</p>
(5)	3465.03	<p>La direction a choisi de comptabiliser les impôts sur les bénéfices selon la méthode des impôts futurs. L'évaluation des impôts futurs découle de l'évaluation des autres actifs et passifs; par conséquent, le retraitement des actifs et des passifs a eu une incidence sur les impôts futurs.</p> <p>Si la direction avait opté plutôt pour la méthode des impôts exigibles, seuls les impôts exigibles de l'exercice auraient été constatés dans le bilan.</p>
(6)	3461.026	<p>La direction a choisi de comptabiliser les régimes de retraite à prestations déterminées selon la méthode de la constatation immédiate. En conséquence, la Société a constaté le solde net de l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime dans le bilan. Les gains et pertes actuariels ont été pris en compte dans la détermination du coût du régime pour l'exercice.</p> <p>Si la direction avait opté plutôt pour la méthode du report et de l'amortissement (c.-à-d. la méthode préconisée dans les normes comptables pré-basculément - version sans IF), les gains et pertes actuariels pourraient être reportés et amortis sur les périodes futures.</p>

Notes explicatives relatives aux exigences particulières des NCECF

États financiers non consolidés

Bilan (suite) :

Note	Paragr. NCECF	Explications relatives aux exigences particulières des NCECF
(7)	3240.20	<p>Il faut fournir des informations sur le capital-actions émis. Dans le cas présent, ces informations peuvent facilement être communiquées dans le bilan.</p> <p>Il n'est dorénavant plus nécessaire de fournir des informations sur le capital-actions autorisé; celles-ci sont maintenant facultatives.</p>
(8)	3856.23 3856.47	<p>Les actions privilégiées émises à titre de mesure de planification fiscale doivent être présentées à la valeur nominale, sinon à la valeur attribuée ou déclarée, dans un poste distinct sous la rubrique des capitaux propres du bilan, accompagnées d'une description adéquate indiquant que ces actions sont rachetables au gré du porteur. Lorsque le porteur réclame le rachat de ses actions, l'émetteur doit les reclasser comme passif en les évaluant à leur valeur de rachat. Tout ajustement est comptabilisé dans les bénéfices non répartis.</p> <p>De plus, les informations suivantes doivent être fournies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans le corps même du bilan, le prix de rachat total de l'ensemble des catégories d'actions de ce type en circulation; • le prix de rachat total pour chaque catégorie d'actions de ce type. <p>Ces exigences concordent avec le traitement différentiel que la Société a choisi d'appliquer antérieurement conformément aux normes comptables pré-basculement – version sans IF.</p>

État des résultats :

Note	Paragr. NCECF	Explications relatives aux exigences particulières des NCECF
(9)	3400.33	<p>Les grandes catégories de produits constatées au cours de l'exercice doivent être indiquées séparément, soit dans le corps même de l'état des résultats, soit dans les notes complémentaires.</p> <p>Dans le cas présent, les grandes catégories de produits ont été communiquées dans le corps même de l'état des résultats.</p>
(10)	3461.027	<p>La direction a choisi de comptabiliser les régimes de retraite à prestations déterminées selon la méthode de la constatation immédiate. En conséquence, les gains et les pertes actuariels ont été pris en compte dans la détermination du coût du régime pour l'exercice.</p> <p>Si la direction avait opté plutôt pour la méthode du report et de l'amortissement (c.-à-d. la méthode préconisée dans les normes comptables pré-basculement – version sans IF), les gains et pertes actuariels pourraient être reportés et amortis sur les périodes futures.</p>

Notes explicatives relatives aux exigences particulières des NCECF

États financiers non consolidés

État des résultats (suite) :

Note	Paragr. NCECF	Explications relatives aux exigences particulières des NCECF
(11)	3856.12 3856.52	<p>Les autres placements sont constitués de placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et doivent, par conséquent, être évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net de la période où elles se produisent.</p> <p>La Société a indiqué les gains nets et les pertes nettes constatés sur ses autres placements dans le corps même des états financiers. Il est également possible de présenter ces gains et ces pertes dans les notes complémentaires.</p>
(12)	3465.03	La direction a choisi de comptabiliser les impôts sur les bénéfices selon la méthode des impôts futurs. L'évaluation des impôts futurs découle de l'évaluation des autres actifs et passifs; par conséquent, le retraitement des actifs et des passifs a eu une incidence sur les impôts futurs.

État des flux de trésorerie :

Note	Paragr. NCECF	Explications relatives aux exigences particulières des NCECF
(13)	3461.027	<p>La direction a choisi de comptabiliser les régimes de retraite à prestations déterminées selon la méthode de la constatation immédiate. En conséquence, les gains et pertes actuariels ont été pris en compte dans la détermination du coût du régime pour l'exercice.</p> <p>Les gains et les pertes actuariels n'ont aucune incidence sur la trésorerie.</p>
(14)	3856.12	<p>Les autres placements sont constitués de placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et doivent, par conséquent, être évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net de la période où elles se produisent.</p> <p>Les variations de la juste valeur n'ont aucune incidence sur la trésorerie.</p>

Notes - Principales méthodes comptables :

Note	Paragr. NCECF	Explications relatives aux exigences particulières des NCECF
(15)	1400.16	Lorsque les états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, il faut indiquer de façon bien visible dans les notes complémentaires que ce référentiel est utilisé.

Notes explicatives relatives aux exigences particulières des NCECF

États financiers non consolidés

Notes – Principales méthodes comptables (suite) :

Note	Paragr. NCECF	Explications relatives aux exigences particulières des NCECF
(16)	1590.30 1590.32	<p>Lorsque des états financiers non consolidés sont établis, il faut indiquer la méthode utilisée pour comptabiliser les participations dans des filiales. Plutôt que de les consolider, la direction a choisi de comptabiliser ses filiales selon la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition.</p> <p>Il faut fournir la liste et la description des filiales significatives. La direction a choisi de se conformer à cette partie de l'obligation d'information dans la description des principales méthodes comptables.</p>
(17)	3051.29 3051.32	<p>La méthode appliquée pour comptabiliser les placements doit être indiquée. La direction a choisi de comptabiliser ses participations dans des entités sous influence notable en appliquant la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition.</p> <p>Il faut également fournir la liste et la description des placements significatifs. La direction a choisi de se conformer à cette partie de l'obligation d'information dans la description des principales méthodes comptables.</p> <p>Il importe de noter ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Société a décrit sa participation comme étant détenue dans une «société à capital fermé». La méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition ne peut être appliquée lorsque les titres de capitaux propres de l'entité émettrice sont cotés sur un marché actif. • Les normes comptables pré-basculément - version sans IF diffèrent sensiblement des NCECF sur le plan des exigences en matière de dépréciation des placements.
(18)	1505.03	<p>Il faut fournir, comme partie intégrante des états financiers de l'entité, une description claire et succincte des méthodes comptables ayant un effet important sur ces états.</p> <p>Les méthodes comptables applicables aux autres placements ont été indiquées parce que la direction juge leur effet important.</p>
(19)	3061.24	<p>La méthode d'amortissement utilisée doit être mentionnée pour chaque grande catégorie d'immobilisations corporelles.</p>
(20)	3461.155	<p>Pour les régimes à prestations déterminées, l'information fournie sur les principales méthodes comptables doit indiquer si l'obligation au titre des prestations constituées est mesurée ou non au moyen d'une évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation, et si les gains et pertes actuariels sont compris dans le coût du régime pour l'exercice ou sont reportés et amortis sur des périodes futures.</p> <p>La direction a choisi de comptabiliser les régimes de retraite à prestations déterminées selon la méthode de la constatation immédiate. En conséquence, la Société a indiqué dans sa description que l'obligation au titre des prestations constituées est évaluée au moyen d'une évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation et que les gains et pertes actuariels sont pris en compte dans la détermination du coût du régime pour l'exercice.</p>
(21)	3400.31	<p>La méthode de constatation des produits doit être indiquée.</p>

Notes explicatives relatives aux exigences particulières des NCECF

États financiers non consolidés

Notes – Autres :

Note	Paragr. NCECF	Explications relatives aux exigences particulières des NCECF
(22)	3856.43	<p>Pour la dette à long terme, les informations suivantes doivent être fournies : le titre ou une description du passif, le taux d'intérêt, la date d'échéance, l'encours de crédit et les modalités de remboursement.</p> <p>Il importe de noter ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'exemple figurant dans le chapitre 1510 des NCECF constitue l'une des façons de présenter la dette remboursable sur demande. La direction a choisi de présenter la dette remboursable sur demande de cette façon (c.-à-d. comme un poste supplémentaire distinct dans le bilan). En conséquence, la note relative à la dette à long terme a été modifiée. • La note dans l'exemple annexé au chapitre 1510 des NCECF et la note fournie dans les états financiers non consolidés retraités indiquent les attentes de la direction quant à la possibilité que la clause de remboursement de la dette remboursable sur demande soit exercée au cours de la période considérée. Ces informations ne seront normalement pas fournies dans les états financiers préparés conformément aux normes comptables pré-basculement – version sans IF.
(23)	3461.154	<p>Les informations suivantes doivent être fournies sur les régimes à prestations déterminées : une description générale de chaque catégorie de régimes, la juste valeur des actifs du régime, l'obligation au titre des prestations constituées, l'excédent ou le déficit du régime et la date d'effet de la plus récente évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation.</p> <p>Il importe de noter que les obligations d'information relatives aux régimes à prestations déterminées sont considérablement allégées.</p>
(24)	3240.20	<p>Il faut fournir des informations sur le capital-actions émis. Dans le cas présent, ces informations peuvent facilement être communiquées dans le bilan.</p> <p>Il n'est dorénavant plus nécessaire de fournir des informations sur le capital-actions autorisé; celles-ci sont maintenant facultatives.</p>
(25)	3856.53 3856.54	<p>Les expositions au risque et leurs causes doivent être indiquées pour chaque risque important découlant d'instruments financiers.</p> <p>Les concentrations de risque doivent être indiquées pour chaque type de risque découlant d'instruments financiers.</p>

États financiers consolidés d'

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2009 et 2008

**Préparés conformément aux normes
comptables pré-basculement — version sans IF**

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Bilan consolidé

Au 31 décembre 2009, avec chiffres comparatifs de 2008

	2009	2008
Actif		
À court terme :		
Encaisse	1 372 280 \$	234 744 \$
Comptes clients	1 624 859	1 567 765
Stocks	1 022 744	527 050
Frais payés d'avance et dépôts	15 043	271 956
	4 034 926	2 601 515
Participation dans Petite industrielle inc.	100 000	100 000
Autres placements, valeur de marché de 157 245 \$ (19 852 \$ en 2008)	123 456	23 456
Immobilisations corporelles, déduction faite de l'amortissement cumulé (note 3)	3 350 897	2 023 552
Écart d'acquisition	1 289 941	-
Actifs incorporels, déduction faite de l'amortissement cumulé de 200 000 \$	300 000	-
	9 199 220 \$	4 748 523 \$

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Bilan consolidé (suite)

Au 31 décembre 2009, avec chiffres comparatifs de 2008

	2009	2008
Passif et capitaux propres		
À court terme :		
Comptes fournisseurs et charges à payer	671 518 \$	826 212 \$
Primes de la direction à payer	88 100	1 417 235
Impôts sur les bénéfices exigibles	622 779	7 106
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 4)	2 379 505	8 403
	<u>3 761 902</u>	<u>2 258 956</u>
Dette à long terme (note 4)	268 468	277 108
Avances des actionnaires (note 5)	1 967 481	1 302 000
Avances d'Actionnaire minoritaire ltée (note 6)	104 000	-
Impôts futurs	369 017	108 673
Participation ne donnant pas le contrôle	332 321	-
Capitaux propres :		
Capital-actions (note 8) :		
Actions de catégorie A	100	100
Actions de catégorie D, rachetables en totalité pour 1 000 000 \$	100	100
Bénéfices non répartis	2 395 831	801 586
	<u>2 396 031</u>	<u>801 786</u>
Engagements (note 10)		
	<u>9 199 220 \$</u>	<u>4 748 523 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

État consolidé des résultats et des bénéfices non répartis

Exercice clos le 31 décembre 2009, avec chiffres comparatifs de 2008

	2009		2008
Produits :			
Ventes	10 810 422	\$	7 903 293
Revenus locatifs	28 225		-
	10 838 647		7 903 293
Coût des ventes :			
Coûts directs (note 11)	5 581 052		3 597 740
Matières premières	1 253 240		1 616 626
	6 834 292		5 214 366
	4 004 355		2 688 927
Charges :			
Frais généraux et administratifs (Tableau)	618 216		614 447
Salaires, charges sociales et primes de rendement	305 368		1 345 275
Amortissement des bâtiments et du matériel	277 273		162 049
Amortissement des actifs incorporels	200 000		-
Intérêts sur avances des actionnaires	129 165		115 217
Intérêts sur dette à long terme	92 480		2 960
Impôts fonciers	8 007		5 770
	1 630 509		2 245 718
Bénéfice avant les éléments indiqués ci-dessous	2 373 846		443 209
Autres produits (pertes) :			
Gain (perte) de change	26 481		(24 477)
Intérêts	1 370		750
Gain (perte) sur vente de matériel	(10 940)		5 832
	16 911		(17 895)
Bénéfice avant impôts	2 390 757		425 314

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

État consolidé des résultats et des bénéfices non répartis (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009, avec chiffres comparatifs de 2008

	2009	2008
Impôts sur les bénéfices :		
Exigibles	668 180	57 398
Futurs (économie)	66 832	(2 924)
	735 012	54 474
Bénéfice compte non tenu de la participation ne donnant pas le contrôle	1 655 745	370 840
Participation ne donnant pas le contrôle	61 500	-
Bénéfice net de l'exercice	1 594 245	370 840
Bénéfices non répartis, au début de l'exercice	801 586	430 746
Bénéfices non répartis, à la fin de l'exercice	2 395 831 \$	801 586 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

État des flux de trésorerie consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2009, avec chiffres comparatifs de 2008

	2009	2008
Rentrées (sorties) de fonds :		
Activités d'exploitation :		
Bénéfice net	1 594 245 \$	370 840 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des bâtiments et du matériel	277 273	162 049
Amortissement des actifs incorporels	200 000	-
Perte (gain) sur vente de matériel	10 940	(5 832)
Impôts futurs	66 832	(2 924)
Participation ne donnant pas le contrôle	61 500	-
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Diminution (augmentation) des comptes clients	205 987	(435 133)
Diminution (augmentation) des stocks	(321 427)	257 537
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance et dépôts	258 270	(258 201)
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	(196 472)	502 493
Diminution des honoraires de gestion et des primes à payer	(1 718 189)	(1 405 586)
Augmentation des impôts sur les bénéfices exigibles	615 673	6 893
	1 054 632	(807 864)
Activités de financement :		
Avances des actionnaires	665 481	1 302 000
Avance d'Actionnaire minoritaire ltée	104 000	-
Produit de la dette à long terme	2 600 000	287 000
Remboursement de la dette à long terme	(237 538)	(1 489)
	3 131 943	1 587 511

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

État des flux de trésorerie consolidé (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009, avec chiffres comparatifs de 2008

	2009		2008
Activités d'investissement :			
Produit de la vente de matériel	1 000		9 180
Acquisition d'autres placements	(100 000)		(23 456)
Acquisition de terrain, de bâtiments et de matériel	(277 361)		(1 237 794)
Acquisition d'entreprise, déduction faite de la trésorerie acquise de 121 542 \$	(2 672 678)		-
	(3 049 039)		(1 252 070)
<hr/>			
Augmentation (diminution) de la trésorerie	1 137 536		(472 423)
<hr/>			
Trésorerie, au début de l'exercice	234 744		707 167
<hr/>			
Trésorerie, à la fin de l'exercice	1 372 280	\$	234 744
			\$
<hr/>			
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :			
Intérêts et frais bancaires versés	262 543	\$	131 806
Impôts payés	52 507		50 505

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Entreprise à capital fermé inc. (la «Société»), constituée en vertu du *Business Corporations Act* de l'Alberta, a pour principale activité commerciale la peinture et l'application de revêtement protecteur plastique ou métallique pour un éventail de produits détenus par les clients. Les clients de la Société sont situés partout dans l'Ouest du Canada et le Nord-Ouest des États-Unis. La Société, dont le siège social est situé à Edmonton en Alberta, a des installations de production en Alberta et en Saskatchewan.

1. Principales méthodes comptables :

a) Règles comptables :

i) Information différentielle

La Société a choisi, avec le consentement unanime de ses actionnaires, d'établir ses états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada, en appliquant les traitements différentiels décrits ci-dessous dont peuvent se prévaloir les entreprises sans obligation d'information du public :

a) Placements à long terme :

La Société a choisi d'appliquer le traitement différentiel permis pour l'évaluation des placements à long terme et, en conséquence, a comptabilisé ses participations dans des entités sous influence notable (satellites) en appliquant la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition, alors que c'est la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation qui serait autrement exigée.

b) Instruments financiers :

La Société a choisi d'appliquer le traitement différentiel permis pour l'évaluation des actions privilégiées, selon lequel il est possible de les présenter à leur valeur déclarée dans un poste distinct sous la rubrique des capitaux propres.

c) Écart d'acquisition :

La Société a choisi d'appliquer le traitement différentiel permis pour l'évaluation de l'écart d'acquisition et, en conséquence, a choisi de soumettre l'écart d'acquisition à un test de dépréciation uniquement lorsque la survenance d'un événement ou d'une situation indique l'existence possible d'une dépréciation.

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

1. Principales méthodes comptables (suite) :

a) Règles comptables :

ii) Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la filiale que la Société détient à 67 %, Intérêts minoritaires inc. et ceux de sa filiale en propriété exclusive, Intérêts privés ltée. Tous les soldes et opérations intersociétés importants ont été éliminés.

iii) Entreprises sans obligation d'information du public

Le Conseil des normes comptables du Canada a indiqué que les entreprises sans obligation d'information du public n'étaient pas tenues d'appliquer les normes comptables relatives aux instruments financiers contenues dans le *Manuel de l'ICCA - Comptabilité*, selon lesquelles tous les instruments financiers, y compris les instruments dérivés et certains dérivés intégrés, doivent être comptabilisés à la juste valeur. Ces normes prévoient également d'autres exigences en matière de présentation, d'évaluation et d'informations à fournir. En conséquence, la Société a choisi de ne pas appliquer ces normes et elle continue d'appliquer les normes en matière d'évaluation, de comptabilisation, de présentation et d'informations à fournir permises pour les entreprises sans obligation d'information du public.

b) Constatation des produits :

Les produits d'exploitation sont constatés au moment de l'expédition des biens et du transfert de propriété au client qui assume le risque de perte, lorsque le recouvrement du montant à recevoir pertinent est probable, qu'il existe des preuves convaincantes d'un accord et que le prix de vente est déterminé ou déterminable.

c) Stocks :

Les stocks, constitués entièrement de matières premières, sont évalués au coût, établi selon la méthode du coût moyen pondéré, ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Le coût des stocks comprend tous les coûts d'achat, de même que les coûts de transport. Les matières premières présentées dans l'état des résultats représentent le coût des stocks comptabilisé en charges dans l'exercice au cours duquel les produits connexes ont été constatés. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des activités moins les coûts estimatifs d'achèvement et les coûts estimatifs résiduels pour effectuer la vente.

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

1. Principales méthodes comptables (suite) :

d) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties aux taux suivants selon la méthode de l'amortissement décroissant (sauf pour le matériel de fabrication, qui est amorti selon la méthode linéaire) :

Actif	Taux
Bâtiments	4 %, 10 %
Matériel de fabrication	3 à 15 ans
Matériel informatique	30 %
Matériel et outillage	20 %
Matériel roulant	30 %
Revêtement	8 %
Mobilier et agencements	20 %
Logiciels	100 %
Clôture	10 %

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable de l'actif à long terme en question n'est pas recouvrable et qu'elle excède la juste valeur de l'actif; elle est calculée comme le montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Un actif à long terme est soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Les prix cotés sur le marché actif sont utilisés comme fondement de l'évaluation de la juste valeur. Lorsqu'il n'est pas possible de s'appuyer sur des prix de marché cotés, on utilise une technique de valeur actualisée pour estimer la juste valeur.

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

1. Principales méthodes comptables (suite) :

e) Placements :

La participation de la Société dans Petite industrielle inc., une société sous influence notable, et les autres placements de la Société, composés exclusivement d'actions de sociétés négociées sur le marché boursier canadien, sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition selon laquelle chaque participation est comptabilisée à sa valeur d'acquisition et le produit net s'y rattachant est reflété dans la détermination du résultat net de la Société seulement dans la mesure des dividendes reçus ou à recevoir. S'il est déterminé qu'il y a eu baisse de valeur durable, la valeur de la participation est diminuée pour comptabiliser la perte dans la période où elle a été déterminée. Cette nouvelle valeur est réputée être le nouveau coût.

f) Écart d'acquisition :

L'écart d'acquisition est déterminé comme étant le montant résiduel dégagé lorsque le prix d'acquisition d'une entreprise acquise excède la somme des montants attribués aux actifs acquis, déduction faite des passifs pris en charge, évalués à leur juste valeur. L'écart d'acquisition est rattaché aux unités d'exploitation de la Société à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition n'est pas amorti et il est soumis à un test de dépréciation lorsqu'un événement ou un changement de situation indique que la juste valeur d'une unité d'exploitation est inférieure à sa valeur comptable. Le test de dépréciation est effectué en deux étapes. Dans la première étape, la valeur comptable d'une unité d'exploitation est comparée à sa juste valeur. Lorsque la juste valeur d'une unité d'exploitation excède sa valeur comptable, tout écart d'acquisition rattaché à l'unité d'exploitation est considéré comme n'ayant pas subi de dépréciation et il n'est pas nécessaire de procéder à la deuxième étape du test de dépréciation. La deuxième étape est réalisée lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, auquel cas, la juste valeur supposée de l'écart d'acquisition rattaché à l'unité d'exploitation est comparée à sa valeur comptable afin de déterminer le montant de la perte de valeur, le cas échéant. La juste valeur supposée d'un écart d'acquisition est déterminée de la même manière que la valeur de l'écart d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, décrite dans le paragraphe précédent, en utilisant la juste valeur de l'unité d'exploitation comme s'il s'agissait du coût d'acquisition. Lorsque la valeur comptable de l'écart d'acquisition rattaché à une unité d'exploitation excède la juste valeur supposée de cet écart d'acquisition, une perte de valeur est comptabilisée pour un montant égal à l'excédent.

g) Actif incorporel :

L'actif incorporel est constitué d'une liste de clients et est comptabilisé au coût. Cet actif est amorti selon la méthode de l'amortissement décroissant au taux de 40 %.

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

1. Principales méthodes comptables (suite) :

h) Avantages sociaux futurs :

La Société constitue ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations déterminées à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaires, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels). La date d'évaluation des actifs du régime et des obligations au titre des prestations constituées coïncide avec la date de clôture de l'exercice de la Société.

Les gains actuariels (pertes actuarielles) sur les actifs du régime résultent de l'écart entre le rendement réel des actifs du régime au cours d'une période et le rendement prévu de ces actifs pendant cette période. Aux fins du calcul du rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à la juste valeur. Les gains actuariels (pertes actuarielles) sur l'obligation au titre des prestations constituées découlent de l'écart entre le taux prévu et le taux réel ainsi que des changements apportés aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel cumulé net (de la perte actuarielle cumulée nette) sur 10 pour cent de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 pour cent de la juste valeur des actifs du régime si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par les régimes de retraite est de 13 ans (14 ans en 2008).

Les coûts des services passés découlant de modifications apportées aux régimes sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date de la modification.

i) Impôts futurs :

La Société utilise la méthode de l'actif et du passif d'impôts futurs pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des incidences fiscales de l'écart temporaire entre la valeur comptable et la valeur fiscale particulière respectives des actifs et des passifs. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont déterminés par application des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui, selon ce qu'il est à prévoir, s'appliqueront au moment du règlement des passifs ou de la réalisation des actifs. L'incidence sur les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs d'un changement dans les taux d'imposition est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel le changement est pratiquement en vigueur ou est entré en vigueur.

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

1. Principales méthodes comptables (suite) :

j) Utilisation d'estimations :

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Les éléments importants qui font l'objet de ces estimations et qui sont soumis aux hypothèses concernent l'évaluation des comptes clients, des stocks, de l'écart d'acquisition et des obligations au titre des régimes de retraite, ainsi que les durées de vie utile estimatives des bâtiments et du matériel. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

k) Conversion des comptes libellés en devises :

Les éléments d'actifs et de passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours du change à la date de clôture. Les éléments de produits et de charges sont convertis au cours du change observé à la date de l'opération. Les gains et les pertes de change réalisés et non réalisés sont inclus dans les résultats de l'exercice. La Société n'a pas recours à des instruments dérivés pour atténuer l'incidence du risque de change.

2. Acquisition d'entreprise :

Le 1^{er} janvier 2009, la Société a acquis 67 % des actions d'Intérêts minoritaires inc. pour une contrepartie en trésorerie de 2 794 220 \$, y compris des coûts de transaction de 94 220 \$. L'acquisition portait sur 667 actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote, représentant 67 % du capital-actions émis et en circulation.

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

2. Acquisition d'entreprise (suite) :

Au 1^{er} janvier 2009, la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge aux fins de la consolidation s'établissait comme suit :

Actif à court terme, y compris la trésorerie de 121 542 \$	560 247	\$
Immobilisations corporelles	1 339 197	
Actifs incorporels	500 000	
Écart d'acquisition	1 289 941	
Actif total acquis	3 689 385	
Passif à court terme	(430 832)	
Impôts futurs sur les bénéfices	(193 512)	
Passif total pris en charge	(624 344)	
Montant de la participation ne donnant pas le contrôle	(270 821)	
Actif net acquis	2 794 220	\$

3. Immobilisations corporelles :

	2009		2008	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	784 629 \$	-	784 629 \$	511 500 \$
Bâtiments	2 117 776	736 764	1 381 012	498 946
Matériel de fabrication	2 700 323	1 570 063	1 130 260	966 804
Matériel informatique	22 655	10 333	12 322	9 025
Matériel et outillage	19 766	13 477	6 289	-
Matériel roulant	89 963	79 487	10 476	16 845
Revêtement	50 381	39 656	10 725	6 436
Mobilier et agencements	87 569	77 128	10 441	13 051
Logiciels	60 185	55 607	4 578	945
Clôture	591	426	165	-
	5 933 838 \$	2 582 941	\$ 3 350 897	\$ 2 023 552

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

4. Dette à long terme :

	2009		2008
Emprunt hypothécaire, remboursable à raison de 328 \$ par semaine incluant les intérêts calculés au taux de 4,15 %, échéant le 1 ^{er} août 2033	277 136	\$	285 511 \$
Emprunt bancaire remboursable sur demande, selon des mensualités de 20 833 \$, incluant les intérêts calculés au taux préférentiel plus 0,75 %	2 370 837		-
	2 647 973		285 511
Tranche à court terme de la dette à long terme	2 379 505		8 403
	268 468	\$	277 108 \$

L'emprunt hypothécaire est garanti par un terrain et des bâtiments d'une valeur comptable de 342 365 \$. De plus, l'emprunt hypothécaire et l'emprunt bancaire remboursable sur demande sont garantis par un contrat de garantie générale établissant un droit prioritaire sur tous les actifs actuels et futurs de la Société, une hypothèque de premier rang d'un montant de 3 000 000 \$, une cession générale des loyers et des contrats de location enregistrés à l'égard du terrain et des bâtiments, et une garantie d'entreprise fournie par Intérêts privés ltée au montant de 3 000 000 \$.

Même si l'emprunt bancaire remboursable sur demande comporte une clause de remboursement anticipé, les remboursements prévus au titre du principal de la dette à long terme pour chacun des cinq prochains exercices et les exercices suivants se présentent comme suit :

	Emprunt hypothécaire		Emprunt bancaire remboursable sur demande		Total
2010	8 668	\$	249 996	\$	258 664 \$
2011	8 969		249 996		258 965
2012	9 350		249 996		259 346
2013	9 745		249 996		259 741
2014	9 361		249 996		259 357
Par la suite	231 043		1 120 857		1 351 900
	277 136	\$	2 370 837	\$	2 647 973 \$

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

5. Avances des actionnaires :

Les sommes avancées par les actionnaires portent intérêt au taux préférentiel plus 3 %. Les avances sont garanties par un contrat de garantie générale, ne comportent aucune modalité de remboursement et sont subordonnées à la dette bancaire. Les actionnaires ont renoncé à leur droit d'exiger remboursement avant le 1^{er} novembre 2010.

6. Avances d'Actionnaire minoritaire ltée :

Les sommes avancées par Actionnaire minoritaire ltée, qui correspond à la participation ne donnant pas le contrôle d'Intérêts minoritaires inc., portent intérêt au taux préférentiel plus 2 %, ne sont pas garanties et ne comportent aucune modalité de remboursement. Actionnaire minoritaire ltée a renoncé à son droit d'exiger remboursement avant le 1^{er} novembre 2010.

7. Avantages sociaux futurs :

La Société parraine des régimes de retraite à prestations déterminées à l'intention de certains de ses employés membres de la direction générale. Les prestations sont fondées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen final.

La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée le 1^{er} janvier 2008, et la prochaine évaluation actuarielle doit être effectuée en date du 1^{er} janvier 2011.

Le rapprochement de la situation de capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées et des montants figurant dans les états financiers s'établit comme suit :

	2009		2008
Obligation au titre des prestations constituées	477 713	\$	413 716
Juste valeur des actifs des régimes	426 290		374 413
Situation de capitalisation – excédent (déficit)	(51 423)		(39 303)
Solde des montants non amortis	51 423		39 303
Actif (passif) au titre des régimes de retraite figurant dans le bilan	-		-

La composition de la juste valeur des actifs des régimes par principale catégorie se détaille comme suit : titres de capitaux propres : 40 % (37 % en 2008); titres de créance : 42 % (45 % en 2008); autres : 18 % (18 % en 2008).

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

7. Avantages sociaux futurs (suite) :

Les hypothèses actuarielles significatives qui ont été retenues sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	2009	2008
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre :		
Taux d'actualisation	5,5 %	5,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %
Coût des prestations pour les exercices clos le 31 décembre :		
Taux d'actualisation	5,5 %	5,0 %
Taux de rendement à long terme prévu pour les actifs des régimes	7,0 %	7,5 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %

La charge comptabilisée au titre des avantages sociaux futurs au cours de l'exercice pour les services de l'exercice est de 29 413 \$ (27 412 \$ en 2008) et figure dans le poste Salaires et charges sociales.

Les montants en argent totaux versés au titre des avantages sociaux futurs en 2009, constitués entièrement de cotisations patronales, se sont élevés à 29 413 \$. Aucun montant n'a été versé aux prestataires au cours de l'exercice.

8. Capital-actions :

	2009	2008
Autorisé : nombre illimité d'actions :		
Actions ordinaires de catégorie A, avec droit de vote		
Actions ordinaires de catégorie B, avec droit de vote		
Actions privilégiées de catégorie C, sans droit de vote, rachetables au gré de la Société et du détenteur à un prix fixé par le Conseil au moment de l'émission		
Actions privilégiées de catégorie D, sans droit de vote, rachetables au gré de la Société et du détenteur à 1 000 \$ l'action		
Émis :		
1 000 actions de catégorie A	100 \$	100 \$
1 000 actions de catégorie D	100	100

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

9. Actifs et passifs financiers :

i) Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des comptes clients, des comptes fournisseurs et charges à payer ainsi que des primes de la direction à payer de la Société correspondent approximativement à leur valeur comptable. Il n'est pas réaliste de déterminer la juste valeur des montants dus aux actionnaires ou à Actionnaire minoritaire Itée en raison du lien de dépendance caractérisant les relations et de l'absence de modalités de remboursement.

La juste valeur des autres placements est la valeur de marché, laquelle correspond au cours de clôture établi en bourse.

La juste valeur de la dette à long terme correspond approximativement à sa valeur comptable du fait que le taux d'intérêt ne diffère pas sensiblement des taux qui sont pratiqués sur le marché actuellement et dont peut se prévaloir la Société pour des emprunts similaires.

ii) Exposition au risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit dans la mesure où les contreparties visées par les comptes clients ne remplissent pas leurs obligations. La Société n'obtient pas de sûreté ou d'autres garanties à l'égard des comptes clients soumis au risque de crédit, mais elle atténue ce risque en faisant affaire uniquement avec des contreparties financièrement solides selon la direction et, par conséquent, elle ne prévoit pas subir de pertes importantes découlant de l'incapacité des débiteurs de remplir leurs obligations.

iii) Risque de taux d'intérêt

Une partie de la dette à long terme de la Société comporte un taux d'intérêt variable. Des changements dans le taux préférentiel peuvent entraîner des variations dans les versements d'intérêts et les flux de trésorerie. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour neutraliser les incidences de ce risque.

10. Engagements contractuels :

La Société s'est engagée à effectuer jusqu'en 2012 des versements en vertu d'un contrat de location-exploitation pour du matériel. Les montants qui seront versés annuellement sont les suivants : 2010 : 31 400 \$, 2011 : 27 950 \$, 2012 : 16 310 \$, pour un total de 75 660 \$.

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

11. Coûts directs :

	2009		2008	
Salaires et charges sociales	3 414 311	\$	2 249 142	\$
Entretien et réparation du matériel	578 617		356 528	
Services publics	435 387		390 649	
Matières et fournitures d'atelier	356 639		339 583	
Honoraires de gestion	264 000		-	
Coûts chimiques et d'élimination	149 827		69 702	
Entretien des immeubles	130 233		50 470	
Location de matériel	90 984		43 293	
Entretien du matériel roulant	61 114		61 582	
Transport	41 037		19 667	
Formation	28 215		9 312	
Activités supplémentaires	24 779		7 683	
Autres	5 909		129	
	5 581 052	\$	3 597 740	\$

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Tableau consolidé : Frais généraux et administratifs

Exercice clos le 31 décembre 2009, avec chiffres comparatifs de 2008

	2009		2008
Salaires de la direction	284 988	\$	342 488
Impôts fonciers et taxes d'affaires	84 928		48 529
Honoraires professionnels	57 669		103 058
Assurances	46 910		37 073
Frais bancaires et intérêts débiteurs	40 967		13 629
Cotisations et abonnements	34 135		16 390
Frais de déplacement et de représentation	24 339		15 156
Téléphone	23 412		15 307
Bureau	20 868		22 817
	618 216	\$	614 447
			\$

États financiers consolidés d'

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2009 et 2008

Retraités conformément aux NCECF

Note : le texte ajouté figure en caractères *gras italiques*
et le texte supprimé est barré.

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Bilan consolidé

Au 31 décembre 2009, avec chiffres comparatifs de 2008

				Paragr. NCECF	Note explicative
		2009	2008		
Actif					
À court terme :					
Encaisse		1 372 280 \$	234 744 \$	3856.38	(1)
Comptes clients		1 624 859	1 567 765	3856.38	(1)
Stocks		1 022 744	527 050		
Frais payés d'avance et dépôts		15 043	271 956		
		4 034 926	2 601 515		
Participation dans Petite industrielle inc.		100 000	100 000	3856.38	(1)
Autres placements, valeur de marché				3856.38	(1)
- de 157 245 \$ (19 852 \$ en 2008)	123 456	157 245	23 456	3856.12	(2)
Immobilisations corporelles, déduction faite de l'amortissement cumulé (note 3)	3-350-897	3 645 892	2 023 552	1582.19	(3)
Écart d'acquisition	1-289-941	1 165 957	-	1582.34	(3)
Actifs incorporels, déduction faite de l'amortissement cumulé de 200 000 \$	300-000	447 762	-	1582.19	(3)
		9 551 782 \$	4 744 919 \$		

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Bilan consolidé (suite)

Au 31 décembre 2009, avec chiffres comparatifs de 2008

	2009	2008	Paragr. NCECF	Note explicative
Passif et capitaux propres				
À court terme :				
Comptes fournisseurs et charges à payer, y compris la TPS de 41 254 \$ (21 627 \$ en 2008)	671 518 \$	826 212 \$	1510.15	(4)
Primes de la direction à payer	88 100	1 417 235		
Impôts sur les bénéfices exigibles	622 779	7 106		
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 4)	2 379 505	8 403		
Remboursements prévus de la dette à long terme (note 4)	258 664	8 403		
Passif à court terme avant dette remboursable sur demande	1 641 061	2 258 956		
Dette remboursable sur demande (note 4)	2 120 841	-	1510.12	(5)
	3 761 902	2 258 956		
Dette à long terme (note 4)	268 468	277 108		
Avances des actionnaires (note 5)	1 967 481	1 302 000		
Avances d'Actionnaire minoritaire Itée (note 6)	104 000	-		
Impôts futurs	369 017 400 827	108 673 96 558	3465.03	(6)
Régimes de retraite à prestations déterminées (note 7)	51 423	39 303	3461.026	(7)
Participation ne donnant pas le contrôle	332 321	-	1602.13	(8)
Capitaux propres :				
Capitaux propres des propriétaires de la société mère				
Capital-actions (note 8) émis :				
1 000 actions ordinaires de catégorie A, avec droit de vote	100	100	3240.20	(9)
1 000 actions privilégiées de catégorie D, sans droit de vote, remboursables et rachetables en totalité pour 1 000 000 \$	100	100	3240.20 3856.23 3856.47	(9) (10)
Bénéfices non répartis	2 395 831 2 277 300	801 586 770 794		
	2 277 500	770 994		
Participation ne donnant pas le contrôle	720 181	-	1582.20	(3)
	2 997 681	770 994		
Engagements (note 109)				
	9 551 782 \$	4 744 919 \$		

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

État consolidé des résultats et des bénéfices non répartis

Exercice clos le 31 décembre 2009, avec chiffres comparatifs de 2008

	2009		2008		Paragr. NCECF	Note explicative
Produits :						
Ventes	10 810 422	\$	7 903 293	\$	3400.33	(11)
Revenus locatifs	28 225		-		3400.33	(11)
	10 838 647		7 903 293			
Coût des ventes :						
Coûts directs (note 10)	5 581 052		3 597 740			
Matières premières	1 253 240		1 616 626			
	6 834 292		5 214 366			
	4 004 355		2 688 927			
Charges :						
Frais généraux et administratifs (Tableau)	618 216	630 336	614 447	635 447	3461.027	(12)
Salaires, charges sociales et primes de rendement		305 368		1 345 275		
Amortissement des bâtiments et du matériel	277 273	301 414		162 049	1601.22	(13)
Amortissement des actifs incorporels	200 000	298 507		-	1601.22	(13)
Intérêts sur avances des actionnaires		129 165		115 217		
Intérêts sur dette à long terme		92 480		2 960		
Impôts fonciers		8 007		5 770		
Frais d'acquisition d'entreprise		94 220		-	1582.55	(14)
	1 859 497		2 266 718			
Bénéfice avant les éléments indiqués ci-dessous	2 144 858		422 209			
Autres produits (pertes) :						
Gain (perte) non réalisé sur autres placements		37 393		(3 604)	3856.52	(15)
Gain (perte) de change		26 481		(24 477)		
Intérêts		1 370		750		
Gain (perte) sur vente de matériel		(10 940)		5 832		
	54 304		(21 499)			
Bénéfice avant impôts	2 199 162		400 710			

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

État consolidé des résultats et des bénéfices non répartis (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009, avec chiffres comparatifs de 2008

	2009		2008		Paragr. NCECF	Note explicative
Impôts sur les bénéfices :						
Exigibles		668 180		57 398		
Futurs (économie)	66-832	59 869	(2-924)	(9 548)	3465.03	(16)
		728 049		47 850		
Bénéfice compte non tenu de la participation ne donnant pas le contrôle		1 655 745		370 840		
Participation ne donnant pas le contrôle		61 500		-		
Bénéfice net de l'exercice	1-594-245	1 471 113	370 840	352 860		
Bénéfices non répartis, au début de l'exercice		801 586		430 746		
Bénéfices non répartis, à la fin de l'exercice		2 395 831 \$		801 586 \$		
Répartition du bénéfice net :					1602.14	(17)
<i>Propriétaires de la société mère</i>		1 506 506 \$		352 860 \$		
<i>Participation ne donnant pas le contrôle</i>		(35 393)		-		
		1 471 113 \$		352 860 \$		

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre 2009, avec chiffres comparatives de 2008

	Capital- actions	Bénéfices non répartis	Total Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres	Paragr. NCECF	Note explicative
					3251.04	(18)
Solde au 1^{er} janvier 2008	200 \$	417 934 \$	418 134 \$	- \$		
Bénéfice net de l'exercice	-	352 860	352 860	-		
Solde au 31 décembre 2008	200	770 794	770 994	-		
Acquisition d'entreprise (note 2)	-	-	-	755 574		
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	-	1 506 506	1 506 506	(35 393)		
Solde au 31 décembre 2009	200 \$	2 277 300 \$	2 277 500 \$	720 181 \$		

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

État des flux de trésorerie consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2009, avec chiffres comparatifs de 2008

					Paragr. NCECF	Note explicative
	2009		2008			
Rentrées (sorties) de fonds :						
Activités d'exploitation :						
Bénéfice net	1 594 245	1 471 113	\$ 370 840	352 860		
Éléments sans effet sur la trésorerie :						
Charge de retraite		12 120		21 000	3461.027	(19)
Perte (gain) non réalisé sur autres placements		(37 393)		3 604	3856.12	(20)
Amortissement des bâtiments et du matériel	277 273	301 414		162 049		
Amortissement des actifs incorporels	200 000	298 507		-		
Perte (gain) sur vente de matériel		10 940		(5 832)		
Impôts futurs	66 832	59 869	(2 924)	(9 548)		
Participation ne donnant pas le contrôle		61 500		-		
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :						
Diminution (augmentation) des comptes clients		205 987		(435 133)		
Diminution (augmentation) des stocks		(321 427)		257 537		
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance et dépôts		258 270		(258 201)		
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer		(196 472)		502 493		
Diminution des honoraires de gestion et des primes à payer		(1 718 189)		(1 405 586)		
Augmentation des impôts sur les bénéfices exigibles		615 673		6 893		
	960 412		(807 864)			
Activités de financement :						
Avances des actionnaires	665 481		1 302 000			
Avance d'Actionnaire minoritaire ltée	104 000		-			
Produit de la dette à long terme	2 600 000		287 000			
Remboursement de la dette à long terme	(237 538)		(1 489)			
	3 131 943		1 587 511			

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

État des flux de trésorerie consolidé (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009, avec chiffres comparatifs de 2008

	2009	2008	Paragr. NCECF	Note explicative
Activités d'investissement :				
Produit de la vente de matériel	1 000	9 180		
Acquisition d'autres placements	(100 000)	(23 456)		
Acquisition de terrain, de bâtiments et de matériel	(277 361)	(1 237 794)		
Acquisition d'entreprise, déduction faite de la trésorerie acquise de 121 542 \$	(2,672,678)	-	1582.55	(21)
	(2 954 819)	(1 252 070)		
Augmentation (diminution) de la trésorerie	1 137 536	(472 423)		
Trésorerie, au début de l'exercice	234 744	707 167		
Trésorerie, à la fin de l'exercice	1 372 280 \$	234 744 \$		
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie liés –aux activités d'exploitation–:				
Intérêts et frais bancaires versés	262 543 \$	131 806 \$		
Impôts payés	52 507	50 505		

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Entreprise à capital fermé inc. (la «Société»), constituée en vertu du *Business Corporations Act* de l'Alberta, a pour principale activité commerciale la peinture et l'application de revêtement protecteur plastique ou métallique pour un éventail de produits détenus par les clients. Les clients de la Société sont situés partout dans l'Ouest du Canada et le Nord-Ouest des États-Unis. La Société, dont le siège social est situé à Edmonton en Alberta, a des installations de production en Alberta et en Saskatchewan.

1. Principales méthodes comptables :

a) Règles comptables :

i) Information différentielle

La Société a choisi, avec le consentement unanime de ses actionnaires, d'établir ses états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada, en appliquant les traitements différentiels décrits ci-dessous dont peuvent se prévaloir les entreprises sans obligation d'information du public :

a) Placements à long terme :

La Société a choisi d'appliquer le traitement différentiel permis pour l'évaluation des placements à long terme et, en conséquence, a comptabilisé ses participations dans des entités sous influence notable (satellites) en appliquant la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition, alors que c'est la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation qui serait autrement exigée.

b) Instruments financiers :

La Société a choisi d'appliquer le traitement différentiel permis pour l'évaluation des actions privilégiées, selon lequel il est possible de les présenter à leur valeur déclarée dans un poste distinct sous la rubrique des capitaux propres.

c) Écart d'acquisition :

La Société a choisi d'appliquer le traitement différentiel permis pour l'évaluation de l'écart d'acquisition et, en conséquence, a choisi de soumettre l'écart d'acquisition à un test de dépréciation uniquement lorsque la survenance d'un événement ou d'une situation indique l'existence possible d'une dépréciation.

Paragr. NCECF	Note explicative

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

	Paragr. NCECF	Note explicative
1. Principales méthodes comptables (suite) :		
a) Règles comptables (suite) :		
i) Méthodes comptables		
<i>Les présents états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé et sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada.</i>	1400.16	(22)
ii) Consolidation		
Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la filiale que la Société détient à 67 %, Intérêts minoritaires inc., et ceux de sa filiale en propriété exclusive, Intérêts privés ltée. Tous les soldes et opérations intersociétés importants ont été éliminés.	1590.29	(23)
iii) Entreprises sans obligation d'information du public		
Le Conseil des normes comptables du Canada a indiqué que les entreprises sans obligation d'information du public n'étaient pas tenues d'appliquer les normes comptables relatives aux instruments financiers contenues dans le <i>Manuel de l'ICCA – Comptabilité</i> , selon lesquelles tous les instruments financiers, y compris les instruments dérivés et certains dérivés intégrés, doivent être comptabilisés à la juste valeur. Ces normes prévoient également d'autres exigences en matière de présentation, d'évaluation et d'informations à fournir. En conséquence, la Société a choisi de ne pas appliquer ces normes et elle continue d'appliquer les normes en matière d'évaluation, de comptabilisation, de présentation et d'informations à fournir permises pour les entreprises sans obligation d'information du public.		
b) Constatation des produits :		
Les produits d'exploitation sont constatés au moment de l'expédition des biens et du transfert de propriété au client qui assume le risque de perte, lorsque le recouvrement du montant à recevoir pertinent est probable, qu'il existe des preuves convaincantes d'un accord et que le prix de vente est déterminé ou déterminable.	3400.31	(24)

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

	Paragr. NCECF	Note explicative
1. Principales méthodes comptables (suite) :		
c) Stocks :		
<p>Les stocks, constitués entièrement de matières premières, sont évalués au coût, établi selon la méthode du coût moyen pondéré, ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Le coût des stocks comprend tous les coûts d'achat, de même que les coûts de transport. Les matières premières présentées dans l'état des résultats représentent le coût des stocks comptabilisé en charges dans l'exercice au cours duquel les produits connexes ont été constatés. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des activités moins les coûts estimatifs d'achèvement et les coûts estimatifs résiduels pour effectuer la vente.</p>	3031.35	<u>(25)</u>
d) Immobilisations corporelles :		
<p>Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties aux taux suivants selon la méthode de l'amortissement décroissant (sauf pour le matériel de fabrication, qui est amorti selon la méthode linéaire) :</p>	3061.24	<u>(26)</u>
Actif	Taux	
Bâtiments	4 %, 10 %	
Matériel de fabrication	3 à 15 ans	
Matériel informatique	30 %	
Matériel et outillage	20 %	
Matériel roulant	30 %	
Revêtement	8 %	
Mobilier et agencements	20 %	
Logiciels	100 %	
Clôture	10 %	

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

1. Principales méthodes comptables (suite) :

d) Immobilisations corporelles (suite) :

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable de l'actif à long terme en question n'est pas recouvrable et qu'elle excède la juste valeur de l'actif; elle est calculée comme le montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Un actif à long terme est soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Les prix cotés sur le marché actif sont utilisés comme fondement de l'évaluation de la juste valeur. Lorsqu'il n'est pas possible de s'appuyer sur des prix de marché cotés, on utilise une technique de valeur actualisée pour estimer la juste valeur.

e) Placements :

La participation **de 27 %** de la Société dans Petite industrielle inc., une société **à capital fermé** sous influence notable, et les autres placements de la Société, composés exclusivement d'actions de sociétés négociées sur le marché boursier canadien, sont **est** comptabilisés suivant la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition selon laquelle chaque participation est comptabilisée à sa valeur d'acquisition et le produit net s'y rattachant est reflété dans la détermination du résultat net de la Société seulement dans la mesure des dividendes reçus ou à recevoir. S'il est déterminé qu'il y a eu baisse de valeur durable, la valeur de la participation est diminuée pour comptabiliser la perte dans la période où elle a été déterminée. Cette nouvelle valeur est réputée être le nouveau coût.

La méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition est une méthode de comptabilisation des placements selon laquelle l'entité détentrice inscrit initialement le placement pour son coût d'acquisition et n'en comptabilise les produits que dans la mesure où ils sont reçus ou exigibles.

Paragr. NCECF	Note explicative
3051.29	(27)
3051.32	

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

	Paragr. NCECF	Note explicative
1. Principales méthodes comptables (suite) :		
e) Placements (suite) :		
<p><i>Lorsqu'il existe des indications d'une possible dépréciation, la Société détermine s'il y a eu, au cours de la période, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de ce placement. Si la Société observe un changement défavorable important, elle réduit la valeur comptable de ce placement à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus du placement ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture, selon le plus élevé des deux montants. Le montant de la réduction est comptabilisé en résultat net, à titre de moins-value. Une moins-value comptabilisée antérieurement peut faire l'objet d'une reprise dans la mesure d'une amélioration, pour autant que la valeur comptable ajustée du placement ne soit pas supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de la reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat net dans la période au cours de laquelle la reprise a lieu.</i></p>		
<p><i>Les autres placements de la Société, composés exclusivement d'actions de sociétés négociées sur le marché boursier canadien, sont comptabilisés initialement et évalués par la suite à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont constatées en résultat net dans la période au cours de laquelle elles se produisent. Les coûts de transaction directement rattachés à l'acquisition de ces placements sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils ont été engagés.</i></p>	1505.03	(28)
f) Écart d'acquisition :		
<p>L'écart d'acquisition est déterminé comme étant le montant résiduel dégagé lorsque le prix d'acquisition d'une entreprise acquise excède la somme des montants attribués aux actifs acquis, déduction faite des passifs pris en charge, évalués à leur juste valeur un actif représentant les avantages économiques futurs résultant des autres actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément. L'écart d'acquisition est rattaché aux unités d'exploitation de la Société à la date d'acquisition.</p>		

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

1. Principales méthodes comptables (suite) :

f) Écart d'acquisition (suite) :

L'écart d'acquisition n'est pas amorti. **L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de l'unité d'exploitation à laquelle se rattache l'écart pourrait excéder sa juste valeur.** et il est soumis à un test de dépréciation lorsqu'un événement ou un changement de situation indique que la juste valeur d'une unité d'exploitation est inférieure à sa valeur comptable. Le test de dépréciation est effectué en deux étapes. Dans la première étape, la valeur comptable d'une unité d'exploitation est comparée à sa juste valeur. Lorsque la juste valeur d'une unité d'exploitation excède sa valeur comptable, tout écart d'acquisition rattaché à l'unité d'exploitation est considéré comme n'ayant pas subi de dépréciation et il n'est pas nécessaire de procéder à la deuxième étape du test de dépréciation. La deuxième étape est réalisée lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, auquel cas, la juste valeur supposée de l'écart d'acquisition rattaché à l'unité d'exploitation est comparée à sa valeur comptable afin de déterminer le montant de la perte de valeur, le cas échéant. La juste valeur supposée d'un écart d'acquisition est déterminée de la même manière que la valeur de l'écart d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, décrite dans le paragraphe précédent, en utilisant la juste valeur de l'unité d'exploitation comme s'il s'agissait du coût d'acquisition. Lorsque la valeur comptable de l'écart d'acquisition rattaché à une unité d'exploitation excède la juste valeur supposée de cet écart d'acquisition, une perte de valeur est comptabilisée pour un montant égal à l'excédent. **Lorsque la valeur comptable de l'unité d'exploitation (y compris l'écart d'acquisition) excède sa juste valeur, une perte de valeur est constatée pour un montant égal à l'excédent. Toutefois, la perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable de l'écart d'acquisition.**

g) Actif incorporel :

L'actif incorporel est constitué d'une liste de clients et est comptabilisé au coût. Cet actif est amorti selon la méthode de l'amortissement décroissant au taux de 40 %.

Paragr. NCECF	Note explicative
1505.03	(28)
3064.91	(29)

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

1. Principales méthodes comptables (suite) :

h) Avantages sociaux futurs :

La Société constitue ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations déterminées à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. **Plus particulièrement, la Société comptabilise ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant la méthode de la constatation immédiate. Selon cette méthode, la Société détermine l'obligation au titre des prestations constituées en s'appuyant sur un rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la capitalisation. La Société constate le solde net de l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime dans le bilan. Les gains et pertes actuariels sont pris en compte dans la détermination du coût du régime de l'exercice.** L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaires, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels). La date d'évaluation des actifs du régime et des obligations au titre des prestations constituées coïncide avec la date de clôture de l'exercice de la Société.

Les gains actuariels (pertes actuarielles) sur les actifs du régime résultent de l'écart entre le rendement réel des actifs du régime au cours d'une période et le rendement prévu de ces actifs pendant cette période. Aux fins du calcul du rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à la juste valeur. Les gains actuariels (pertes actuarielles) sur l'obligation au titre des prestations constituées découlent de l'écart entre le taux prévu et le taux réel ainsi que des changements apportés aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel cumulé net (de la perte actuarielle cumulée nette) sur 10 pour cent de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 pour cent de la juste valeur des actifs du régime si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par les régimes de retraite est de 13 ans (14 ans en 2008).

Les coûts des services passés découlant de modifications apportées aux régimes sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date de la modification.

Paragr. NCECF	Note explicative
3461.155	(30)

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

1. Principales méthodes comptables (suite) :

i) Impôts futurs :

La Société utilise la méthode de l'actif et du passif d'impôts **des impôts futurs** pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des incidences fiscales de l'écart temporaire entre la valeur comptable et la valeur fiscale particulière respectives des actifs et des passifs. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont déterminés par application des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui, selon ce qu'il est à prévoir, s'appliqueront au moment du règlement des passifs ou de la réalisation des actifs. L'incidence sur les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs d'un changement dans les taux d'imposition est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel le changement est pratiquement en vigueur ou est entré en vigueur.

j) Utilisation d'estimations :

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus **normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé** exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Les éléments importants qui font l'objet de ces estimations et qui sont soumis aux hypothèses concernent l'évaluation des comptes clients, des stocks, de l'écart d'acquisition et des obligations au titre des régimes de retraite, ainsi que les durées de vie utile estimatives des bâtiments et du matériel. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

k) Conversion des comptes exprimés en devises :

Les éléments d'actifs et de passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours du change à la date de clôture. Les éléments de produits et de charges sont convertis au cours du change observé à la date de l'opération. Les gains et les pertes de change réalisés et non réalisés sont inclus dans les résultats de l'exercice. La Société n'a pas recours à des instruments dérivés pour atténuer l'incidence du risque de change.

Paragr. NCECF	Note explicative

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

2. Acquisition d'entreprise :

Le 1^{er} janvier 2009, la Société a acquis 67 % des actions d'Intérêts minoritaires inc. pour une contrepartie en trésorerie de 2 794 220 \$, y compris des coûts de transaction de 94 220 \$. L'acquisition portait sur 667 actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote, représentant 67 % du capital-actions émis et en circulation.

Au 1^{er} janvier 2009, la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge aux fins de la consolidation s'établissait comme suit :

				Paragr. NCECF	Note explicative
Actif à court terme, y compris la trésorerie de 121 542 \$		560 247	\$	1582.61	(31)
Immobilisations corporelles	1 339 197	1 658 333		1582.62	
Actifs incorporels	500 000	746 269			
Écart d'acquisition	1 289 941	1 165 957			
Actif total acquis		4 130 806			
Passif à court terme		(430 832)			
Impôts futurs sur les bénéfices	(193 512)	(244 400)			
Passif total pris en charge		(675 232)			
Montant de la participation ne donnant pas le contrôle	(270 821)	(755 574)			
Actif net acquis		2 700 000	\$		

La participation ne donnant pas le contrôle a été évaluée au montant de la part proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable d'Intérêts minoritaires inc. à la date d'acquisition.

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

					Paragr. NCECF	Note explicative
3. Immobilisations corporelles :						
					2009	2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette		
Terrain	784 629 \$	- \$	784 629 \$	511 500 \$		
	704 629		704 629			
Bâtiments	2 117 776	736 764	1 381 012	498 946		
	2 342 976	741 772	1 601 204			
Matériel de fabrication	2 700 323	1 570 063	1 130 260	966 804		
	2 874 259	1 589 196	1 285 063			
Matériel informatique	22 655	10 333	12 322	9 025		
Matériel et outillage	19 766	13 477	6 289	-		
Matériel roulant	89 963	79 487	10 476	16 845		
Revêtement	50 381	39 656	10 725	6 436		
Mobilier et agencements	87 569	77 128	10 441	13 051		
Logiciels	60 185	55 607	4 578	945		
Clôture	591	426	165	-		
	6 252 974 \$	2 607 082 \$	3 645 892 \$	2 023 552 \$		
4. Dette à long terme :					3856.43	(32)
					2009	2008
Emprunt hypothécaire, remboursable à raison de 328 \$ par semaine incluant les intérêts calculés au taux de 4,15 %, échéant le 1 ^{er} août 2033			277 136 \$	285 511 \$		
Emprunt bancaire remboursable sur demande, selon des mensualités de 20 833 \$, incluant les intérêts calculés au taux préférentiel plus 0,75 %			2 370 837	-		
			2 647 973	285 511		
Versement échéant dans l'année			(258 664)	(8 403)		
Franche à court terme de la dette à long terme			2 379 505	8 403		
Dette remboursable sur demande			(2 120 841)	-		
			268 468 \$	277 108 \$		

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

4. Dette à long terme (suite) :

L'emprunt hypothécaire est garanti par un terrain et des bâtiments d'une valeur comptable de 342 365 \$. De plus, l'emprunt hypothécaire et l'emprunt bancaire remboursable sur demande sont garantis par un contrat de garantie générale établissant un droit prioritaire sur tous les actifs actuels et futurs de la Société, une hypothèque de premier rang d'un montant de 3 000 000 \$, une cession générale des loyers et des contrats de location enregistrés à l'égard du terrain et des bâtiments, et une garantie d'entreprise fournie par Intérêts privés ltée au montant de 3 000 000 \$.

Même si l'emprunt bancaire remboursable sur demande comporte une clause de remboursement anticipé, **la direction est d'avis que le prêteur ne se prévaudra pas de cette clause**; les remboursements prévus au titre du principal de la dette à long terme pour chacun des cinq prochains exercices et les exercices suivants se présentent comme suit :

	Emprunt hypothécaire		Emprunt bancaire remboursable sur demande		Total
2010	8 668	\$	249 996	\$	258 664 \$
2011	8 969		249 996		258 965
2012	9 350		249 996		259 346
2013	9 745		249 996		259 741
2014	9 361		249 996		259 357
Par la suite	231 043		1 120 857		1 351 900
	277 136	\$	2 370 837	\$	2 647 973 \$

5. Avances des actionnaires :

Les sommes avancées par les actionnaires portent intérêt au taux préférentiel plus 3 %. Les avances sont garanties par un contrat de garantie générale, ne comportent aucune modalité de remboursement et sont subordonnées à la dette bancaire. Les actionnaires ont renoncé à leur droit d'exiger remboursement avant le 1^{er} novembre 2010.

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

6. Avances d'Actionnaire minoritaire ltée :

Les sommes avancées par Actionnaire minoritaire ltée, qui correspond à la participation ne donnant pas le contrôle d'Intérêts minoritaires inc., portent intérêt au taux préférentiel plus 2 %, ne sont pas garanties et ne comportent aucune modalité de remboursement. Actionnaire minoritaire ltée a renoncé à son droit d'exiger remboursement avant le 1^{er} novembre 2010.

7. Avantages sociaux futurs :

La Société parraine des régimes de retraite à prestations déterminées à l'intention de certains de ses employés membres de la direction générale. Les prestations sont fondées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen final.

La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée le 1^{er} janvier 2008, et la prochaine évaluation actuarielle doit être effectuée en date du 1^{er} janvier 2011.

Le rapprochement de la **La** situation de capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées et des montants figurant dans les états financiers s'établit comme suit :

	2009		2008
Obligation au titre des prestations constituées	477 713	\$	413 716 \$
Juste valeur des actifs des régimes	426 290		374 413
Situation de capitalisation - excédent (déficit)	(51 423)		(39 303)
Solde des montants non amortis	51 423		39 303
Actif (passif) au titre des régimes de retraite figurant dans le bilan	-		-

La composition de la juste valeur des actifs des régimes par principale catégorie se détaille comme suit : titres de capitaux propres : 40 % (37 % en 2008); titres de créance : 42 % (45 % en 2008); autres : 18 % (18 % en 2008).

Paragr. NCECF	Note explicative
3461.154	(33)

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

			Paragr. NCECF	Note explicative
7. Avantages sociaux futurs (suite) :				
Les hypothèses actuarielles significatives qui ont été retenues sont les suivantes (moyenne pondérée) :				
	2009	2008		
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre :				
Taux d'actualisation	5.5 %	5.0 %		
Taux de croissance de la rémunération	3.5 %	3.5 %		
Coût des prestations pour les exercices clos le 31 décembre :				
Taux d'actualisation	5.5 %	5.0 %		
Taux de rendement à long terme prévu pour les actifs des régimes	7.0 %	7.5 %		
Taux de croissance de la rémunération	3.5 %	3.5 %		
La charge comptabilisée au titre des avantages sociaux futurs au cours de l'exercice pour les services de l'exercice est de 29 413 \$ (27 412 \$ en 2008) et figure dans le poste Salaires et charges sociales.				
Les montants en argent totaux versés au titre des avantages sociaux futurs en 2009, constitués entièrement de cotisations patronales, se sont élevés à 29 413 \$. Aucun montant n'a été versé aux prestataires au cours de l'exercice				
8. Capital-actions :			3240.20	(34)
	2009	2008		
Autorisé : nombre illimité d'actions :				
Actions ordinaires de catégorie A, avec droit de vote				
Actions ordinaires de catégorie B, avec droit de vote				
Actions privilégiées de catégorie C, sans droit de vote, rachetables au gré de la Société et du détenteur à un prix fixé par le Conseil au moment de l'émission				
Actions privilégiées de catégorie D, sans droit de vote, rachetables au gré de la Société et du détenteur à 1 000 \$ l'action				
Émis :				
1 000 actions de catégorie A	100	100		
1 000 actions de catégorie D	100	100		

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

98. Actifs et passifs financiers :

i) Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des comptes clients, des comptes fournisseurs et charges à payer ainsi que des primes de la direction à payer de la Société correspondent approximativement à leur valeur comptable. Il n'est pas réaliste de déterminer la juste valeur des montants dus aux actionnaires ou à l'actionnaire minoritaire Itée en raison du lien de dépendance caractérisant les relations et de l'absence de modalités de remboursement.

La juste valeur des autres placements est la valeur de marché, laquelle correspond au cours de clôture établi en bourse.

La juste valeur de la dette à long terme correspond approximativement à sa valeur comptable du fait que le taux d'intérêt ne diffère pas sensiblement des taux qui sont pratiqués sur le marché actuellement et dont peut se prévaloir la Société pour des emprunts similaires.

Les risques financiers importants auxquels la Société est exposée sont les suivants : risque de crédit, risque de taux d'intérêt, risque de marché, risque de change et risque de liquidité.

ii) Exposition au risque **Risque** de crédit :

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La Société est exposée au risque de crédit dans la mesure où les contreparties visées par les comptes clients ne remplissent pas leurs obligations. La Société n'obtient pas de sûreté ou d'autres garanties à l'égard des comptes clients soumis au risque de crédit, mais elle atténue ce risque en faisant affaire uniquement avec des contreparties financièrement solides selon la direction et, par conséquent, elle ne prévoit pas subir de pertes importantes découlant de l'incapacité des débiteurs de remplir leurs obligations.

Paragr. NCECF	Note explicative
3856.53	(35)
3856.54	

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

98. Actifs et passifs financiers (suite) :

iii) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'emprunt bancaire remboursable sur demande porte intérêt au taux préférentiel plus 0,75 %, les sommes avancées par les actionnaires portent intérêt au taux préférentiel plus 3 % et les sommes avancées par Actionnaire minoritaire Itée portent intérêt au taux préférentiel plus 2 %. Une partie de la dette à long terme de la Société comporte un taux d'intérêt variable. Des changements dans le taux préférentiel peuvent entraîner des variations dans les versements d'intérêts et les flux de trésorerie. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour neutraliser les incidences de ce risque.

iii) **Risque de marché :**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Les placements de la Société dans des titres négociés sur le marché exposent celle-ci au risque de marché du fait que les placements en titres de capitaux propres sont soumis aux fluctuations des prix sur le marché libre. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour neutraliser les incidences de ce risque.

iv) **Risque de change :**

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. La Société conclut des opérations d'achat et de vente libellées en devises et elle détient des actifs et des passifs qui sont libellés en devises, et elle est donc exposée au risque financier de fluctuation des résultats qui découle des variations du cours des devises et du degré de volatilité de ces taux de change. La Société n'utilise pas actuellement d'instruments dérivés pour atténuer son exposition au risque de change.

Paragr. NCECF	Note explicative

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2009

			Paragr. NCECF	Note explicative
98. Actifs et passifs financiers (suite) :				
v) <i>Risque de liquidité :</i>				
	<p><i>Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Société est exposée au risque de liquidité, qui découle principalement de l'emprunt bancaire remboursable sur demande. La capacité de la Société à honorer ses engagements dépend de l'encaissement de fonds provenant de ses filiales en exploitation et d'autres sources connexes, que les fonds soient reçus sous la forme de produits ou d'avances.</i></p>			
109. Engagements contractuels :				
	<p>La Société s'est engagée à effectuer jusqu'en 2012 des versements en vertu d'un contrat de location-exploitation pour du matériel. Les montants qui seront versés annuellement sont les suivants : 2010 : 31 400 \$, 2011 : 27 950 \$, 2012 : 16 310 \$, pour un total de 75 660 \$.</p>			
110. Coûts directs :				
	2009		2008	
Salaires et charges sociales	3 414 311	\$	2 249 142	\$
Entretien et réparation du matériel	578 617		356 528	
Services publics	435 387		390 649	
Matières et fournitures d'atelier	356 639		339 583	
Honoraires de gestion	264 000		-	
Coûts chimiques et d'élimination	149 827		69 702	
Entretien des immeubles	130 233		50 470	
Location de matériel	90 984		43 293	
Entretien du matériel roulant	61 114		61 582	
Transport	41 037		19 667	
Formation	28 215		9 312	
Activités supplémentaires	24 779		7 683	
Autres	5 909		129	
	5 581 052	\$	3 597 740	\$

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC. Retraité

Tableau consolidé : Frais généraux et administratifs

Exercice clos le 31 décembre 2009, avec chiffres comparatifs de 2008

	2009		2008		Paragr. NCECF	Note explicative
Salaires de la direction <i>et charges sociales</i>	284 988	297 108	\$ 342 488	363 488		
Impôts fonciers et taxes d'affaires	84 928			48 529		
Honoraires professionnels	57 669			103 058		
Assurances	46 910			37 073		
Frais bancaires et intérêts débiteurs	40 967			13 629		
Cotisations et abonnements	34 135			16 390		
Frais de déplacement et de représentation	24 339			15 156		
Téléphone	23 412			15 307		
Bureau	20 868			22 817		
	630 336		\$	635 447		\$

États financiers consolidés d'

ENTREPRISE À CAPITAL FERMÉ INC.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2009 et 2008

Notes explicatives relatives aux exigences particulières des NCECF

Notes explicatives relatives aux exigences particulières des NCECF

États financiers consolidés

Bilan :

Note	Paragr. NCECF	Explications relatives aux exigences particulières des NCECF
(1)	3856.38	<p>La valeur comptable de chacune des catégories suivantes d'instruments doit être indiquée soit dans le corps même du bilan, soit dans les notes complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les actifs financiers évalués au coût après amortissement; • les actifs financiers évalués à la juste valeur; • les placements dans des instruments de capitaux propres évalués au coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation le cas échéant. <p>Dans le cas présent, les valeurs comptables ont été indiquées dans le corps même du bilan.</p>
(2)	3856.12	<p>Les autres placements sont constitués de placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et doivent, par conséquent, être évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net de la période où elles se produisent.</p>
(3)	1582.19 1582.20 1582.34 1582.55	<p>L'acquéreur doit évaluer les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge à leur juste valeur à la date d'acquisition. De plus, l'acquéreur doit comptabiliser en charges les frais connexes à l'acquisition.</p> <p>Dans le cas présent, l'application de ces exigences a donné lieu à des changements importants dans les postes Immobilisations corporelles et Actifs incorporels.</p> <p>Par exemple, un bâtiment ayant une valeur comptable de 100 000 \$ et une juste valeur de 160 000 \$ a été évalué à 160 000 \$ conformément aux dispositions du chapitre 1582 des NCECF, plutôt qu'à 140 200 \$ [$100\,000 + 67\% \times (160\,000 - 100\,000)$] conformément aux dispositions du chapitre 1581 des normes comptables pré-basculément - version sans IF.</p> <p>L'acquéreur doit évaluer toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Dans le cas présent, la participation ne donnant pas le contrôle a été évaluée à la part proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.</p> <p>L'écart d'acquisition est évalué comme l'excédent du total de la contrepartie transférée et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise par rapport au solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.</p>
(4)	1510.15	<p>Le montant de la TPS à payer a été indiqué parce que les sommes à remettre à l'État (autres que les impôts sur les bénéfices) doivent être communiquées. Ce résultat a été obtenu ici en fournissant une explication à la suite du poste Comptes fournisseurs et charges à payer. Les autres solutions consistent à présenter un poste supplémentaire distinct dans le bilan ou à insérer une note complémentaire.</p>

Notes explicatives relatives aux exigences particulières des NCECF

États financiers consolidés

Bilan (suite) :

Note	Paragr. NCECF	Explications relatives aux exigences particulières des NCECF
(5)	1510.12	<p>La dette remboursable sur demande doit être classée dans le passif à court terme.</p> <p>L'exemple fourni dans le chapitre 1510 des NCECF constitue l'un des modes de présentation possibles de la dette remboursable sur demande. La direction a choisi de présenter la dette remboursable sur demande de cette façon (c.-à-d. comme un poste supplémentaire distinct dans le bilan).</p>
(6)	3465.03	<p>La direction a choisi de comptabiliser les impôts sur les bénéfices selon la méthode des impôts futurs. L'évaluation des impôts futurs découle de l'évaluation des autres actifs et passifs; par conséquent, le retraitement des actifs et des passifs a eu une incidence sur les impôts futurs.</p> <p>Si la direction avait opté plutôt pour la méthode des impôts exigibles, seuls les impôts exigibles de l'exercice auraient été constatés dans le bilan.</p>
(7)	3461.026	<p>La direction a choisi de comptabiliser les régimes de retraite à prestations déterminées selon la méthode de la constatation immédiate. En conséquence, la Société a constaté le solde net de l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime dans le bilan. Les gains et les pertes actuariels ont été pris en compte dans la détermination du coût du régime pour l'exercice.</p> <p>Si la direction avait opté plutôt pour la méthode du report et de l'amortissement (c.-à-d. la méthode préconisée dans les normes comptables pré-basculément – version sans IF), les gains et pertes actuariels pourraient être reportés et amortis sur les périodes futures.</p>
(8)	1602.13	<p>Les participations ne donnant pas le contrôle doivent être présentées au bilan consolidé dans les capitaux propres, séparément des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère.</p>
(9)	3240.20	<p>Il faut fournir des informations sur le capital-actions émis. Dans le cas présent, ces informations peuvent facilement être communiquées dans le bilan.</p> <p>Il n'est dorénavant plus nécessaire de fournir des informations sur le capital-actions autorisé; celles-ci sont maintenant facultatives.</p>

Notes explicatives relatives aux exigences particulières des NCECF

États financiers consolidés

Bilan (suite) :

Note	Paragr. NCECF	Explications relatives aux exigences particulières des NCECF
(10)	3856.23 3856.47	<p>Les actions privilégiées émises à titre de mesure de planification fiscale doivent être présentées à la valeur nominale, sinon à la valeur attribuée ou déclarée, dans un poste distinct sous la rubrique des capitaux propres du bilan, accompagnées d'une description adéquate indiquant que ces actions sont rachetables au gré du détenteur. Lorsque le porteur réclame le rachat de ses actions, l'émetteur doit les reclasser comme passif en les évaluant à leur valeur de rachat. Tout ajustement est comptabilisé dans les bénéfices non répartis.</p> <p>De plus, les informations suivantes doivent être fournies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans le corps même du bilan, le prix de rachat total de l'ensemble des catégories d'actions de ce type en circulation; • le prix de rachat total pour chaque catégorie d'actions de ce type. <p>Ces exigences concordent avec le traitement différentiel que la Société a choisi d'appliquer antérieurement, conformément aux normes comptables pré-basculement - version sans IF.</p>

État des résultats :

Note	Paragr. NCECF	Explications relatives aux exigences particulières des NCECF
(11)	3400.33	<p>Les grandes catégories de produits constatées au cours de l'exercice doivent être indiquées séparément, soit dans le corps même de l'état des résultats, soit dans les notes complémentaires.</p> <p>Dans le cas présent, les grandes catégories de produits ont été communiquées dans le corps même de l'état des résultats.</p>
(12)	3461.027	<p>La direction a choisi de comptabiliser les régimes de retraite à prestations déterminées selon la méthode de la constatation immédiate. En conséquence, les gains et les pertes actuariels ont été pris en compte dans la détermination du coût du régime pour l'exercice.</p> <p>Si la direction avait opté plutôt pour la méthode du report et de l'amortissement (c.-à-d. la méthode préconisée dans les normes comptables pré-basculement - version sans IF), les gains et pertes actuariels pourraient être reportés et amortis sur les périodes futures.</p>
(13)	1601.22	<p>L'amortissement des actifs de la filiale doit être calculé, aux fins de l'établissement des états financiers consolidés, à partir des coûts attribués à ces biens par la société mère à la date d'acquisition.</p> <p>Il faut noter que, dans le cas présent, l'application des exigences relatives à l'évaluation contenues dans le chapitre 1582 des NCECF a entraîné des changements importants dans les postes Immobilisations corporelles et Actifs incorporels.</p>
(14)	1582.55	<p>L'acquéreur doit comptabiliser les frais connexes à l'acquisition à titre de charges.</p>

Notes explicatives relatives aux exigences particulières des NCECF

États financiers consolidés

État des résultats (suite) :

Note	Paragr. NCECF	Explications relatives aux exigences particulières des NCECF
(15)	3856.12 3856.52	<p>Les autres placements sont constitués de placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et doivent, par conséquent, être évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net de la période où elles se produisent.</p> <p>La Société a indiqué les gains nets et les pertes nettes constatés sur ses autres placements dans le corps même des états financiers. Il est également possible de présenter ces gains et ces pertes dans les notes complémentaires.</p>
(16)	3465.03	La direction a choisi de comptabiliser les impôts sur les bénéfices selon la méthode des impôts futurs. L'évaluation des impôts futurs découle de l'évaluation des autres actifs et passifs; par conséquent, le retraitement des actifs et des passifs a eu une incidence sur les impôts futurs.
(17)	1602.14	<p>Le résultat net doit être réparti entre les propriétaires de la société mère et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle.</p> <p>Dans le cas présent, la répartition du résultat net a été présentée dans l'état des résultats.</p>

État des variations des capitaux propres :

Note	Paragr. NCECF	Explications relatives aux exigences particulières des NCECF
(18)	3251.04	<p>Les variations des capitaux propres de la période doivent être présentées séparément.</p> <p>Dans le cas présent, les variations des capitaux propres ont été présentées dans un état des variations des capitaux propres.</p>

État des flux de trésorerie :

Note	Paragr. NCECF	Explications relatives aux exigences particulières des NCECF
(19)	3461.027	<p>La direction a choisi de comptabiliser les régimes de retraite à prestations déterminées selon la méthode de la constatation immédiate. En conséquence, les gains et les pertes actuariels ont été pris en compte dans la détermination du coût du régime pour l'exercice.</p> <p>Les gains et les pertes actuariels n'ont aucune incidence sur la trésorerie.</p>
(20)	3856.12	<p>Les autres placements sont constitués de placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et ils doivent, par conséquent, être évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net de la période où elles se produisent.</p> <p>Les variations de la juste valeur n'ont aucune incidence sur la trésorerie.</p>

Notes explicatives relatives aux exigences particulières des NCECF

États financiers consolidés

État des flux de trésorerie (suite) :

Note	Paragr. NCECF	Explications relatives aux exigences particulières des NCECF
(21)	1582.55	L'acquéreur doit comptabiliser en charges les frais connexes à l'acquisition. En conséquence, les frais connexes à l'acquisition d'entreprise ont été exclus de la participation.

Notes – Principales méthodes comptables :

Note	Paragr. NCECF	Explications relatives aux exigences particulières des NCECF
(22)	1400.16	Lorsque les états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, il faut indiquer de façon bien visible dans les notes complémentaires que ce référentiel est utilisé.
(23)	1590.29	Il faut fournir la liste et la description des filiales significatives. La direction a choisi de satisfaire à cette obligation d'information dans la description des principales méthodes comptables.
(24)	3400.31	La méthode de constatation des produits doit être indiquée.
(25)	3031.35	Les méthodes comptables appliquées aux fins de l'évaluation des stocks doivent être indiquées.
(26)	3061.24	La méthode d'amortissement utilisée doit être mentionnée pour chaque grande catégorie d'immobilisations corporelles.
(27)	3051.29 3051.32	<p>La méthode appliquée pour comptabiliser les placements doit être indiquée. La direction a choisi de comptabiliser ses participations dans des entités sous influence notable en appliquant la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition.</p> <p>Il faut également fournir la liste et la description des entités émettrices significatives dans lesquelles l'entité détient des participations. La direction a choisi de se conformer à cette partie de l'obligation d'information dans la description des principales méthodes comptables.</p> <p>Il importe de noter ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Société a décrit sa participation comme étant détenue dans une «société à capital fermé». La méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition ne peut être appliquée lorsque les titres de capitaux propres de l'entité émettrice sont cotés sur un marché actif. • Les normes comptables pré-basculement – version sans IF diffèrent sensiblement des NCECF sur le plan des exigences en matière de dépréciation des placements.
(28)	1505.03	<p>Il faut fournir, comme partie intégrante des états financiers de l'entité, une description claire et succincte des méthodes comptables ayant un effet important sur ces états.</p> <p>Les méthodes comptables applicables aux autres placements et à la dépréciation de l'écart d'acquisition ont été indiquées parce que la direction juge leur effet important.</p> <p>Il importe de noter que les normes comptables pré-basculement – version sans IF diffèrent considérablement des NCECF en ce qui a trait aux exigences relatives à la dépréciation de l'écart d'acquisition.</p>

Notes explicatives relatives aux exigences particulières des NCECF

États financiers consolidés

Notes – Principales méthodes comptables (suite) :

Note	Paragr. NCECF	Explications relatives aux exigences particulières des NCECF
(29)	3064.91	La méthode d'amortissement utilisée pour les actifs incorporels amortissables doit être indiquée.
(30)	3461.155	<p>Pour le régime à prestations déterminées, l'information fournie sur les principales méthodes comptables doit indiquer si l'obligation au titre des prestations constituées est mesurée ou non au moyen d'une évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation, et si les gains et pertes actuariels sont compris dans le coût du régime pour l'exercice ou sont reportés et amortis sur des périodes futures.</p> <p>La direction a choisi de comptabiliser les régimes de retraite à prestations déterminées selon la méthode de la constatation immédiate. En conséquence, la Société a indiqué dans sa description que l'obligation au titre des prestations constituées est évaluée au moyen d'une évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation et que les gains et pertes actuariels sont pris en compte dans la détermination du coût du régime pour l'exercice.</p>

Notes explicatives relatives aux exigences particulières des NCECF

États financiers consolidés

Notes : Autres éléments :

Note	Paragr. NCECF	Explications relatives aux exigences particulières des NCECF
(31)	1582.61 1582.62	<p>L'acquéreur doit fournir des informations qui permettent aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer la nature et l'effet financier d'un regroupement d'entreprises.</p> <p>Il importe de noter que, dans le cas présent, l'application des exigences relatives à l'évaluation contenues dans le chapitre 1582 des NCECF a entraîné des changements importants dans les postes Immobilisations corporelles, Actifs incorporels et Participation ne donnant pas le contrôle.</p>
(32)	3856.43	<p>Pour la dette à long terme, les informations suivantes doivent être fournies : le titre ou une description du passif, le taux d'intérêt, la date d'échéance, l'encours de crédit et les modalités de remboursement.</p> <p>Il importe de noter ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'exemple figurant dans le chapitre 1510 des NCECF constitue l'une des façons de présenter la dette remboursable sur demande. La direction a choisi de présenter la dette remboursable sur demande de cette façon (c.-à-d. comme poste supplémentaire distinct dans le bilan). En conséquence, la note relative à la dette à long terme a été modifiée. • La note de l'exemple annexé au chapitre 1510 des NCECF et la note fournie dans les états financiers non consolidés retraités indiquent les attentes de la direction quant à la possibilité que la clause de remboursement de la dette remboursable sur demande soit exercée au cours de la période considérée. Ces informations ne seront normalement pas fournies dans les états financiers préparés conformément aux normes comptables pré-basculément - version sans IF.
(33)	3461.154	<p>Les informations suivantes doivent être fournies sur les régimes à prestations déterminées : une description générale de chaque catégorie de régimes, la juste valeur des actifs du régime, l'obligation au titre des prestations constituées, l'excédent ou le déficit du régime, et la date d'effet de la plus récente évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation.</p> <p>Il importe de noter que les obligations d'information relatives aux régimes à prestations déterminées sont considérablement allégées.</p>
(34)	3240.20	<p>Il faut fournir des informations sur le capital-actions émis. Dans le cas présent, ces informations peuvent facilement être communiquées dans le bilan.</p> <p>Il n'est dorénavant plus nécessaire de fournir des informations sur le capital-actions autorisé; celles-ci sont maintenant facultatives.</p>
(35)	3856.53 3856.54	<p>Les expositions aux risques et leurs causes doivent être indiquées pour chaque risque important découlant d'instruments financiers.</p> <p>Les concentrations de risque doivent être indiquées pour chaque type de risque découlant d'instruments financiers.</p>